
Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0909S05392-Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par nos soins – Périodicité : mensuelle

Edito

Refusons la rigueur, l'austérité et la récession !

Jusqu'où frappera le gouvernement pour satisfaire aux demandes du capital. Lundi 7 novembre, le Premier Ministre a annoncé, pour 2012, un nouveau plan de rigueur de 7 milliards d'euros dont l'essentiel va peser sur les salariés. Parmi les mesures phare du plan figurent notamment :

- une hausse du taux réduit de la TVA porté de 5,5% à 7%,
- un gel de la revalorisation de la plupart des prestations sociales à 1% pour 2012, indexée non plus sur l'inflation mais sur la croissance attendue officiellement.
- et l'accélération de la contre réforme des retraites qui relevait à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite. Celui-ci sera avancé de 2018 à 2017.

"Nouveau plan de rigueur, nouvelles mesures d'austérité, c'est plus d'injustice sociale et c'est surtout nous entraîner dans une récession économique à coup sûr", a commenté Bernard Thibault. Au-delà des mesures qui frapperont l'ensemble de la population, les salariés et les retraités, les plus de 4 millions de chômeurs et les 8 millions de pauvres, c'est bien la récession économique, dans un pays déjà frappé de désindustrialisation qui s'annonce. Déjà, l'accès au crédit pour les PME et les particuliers devient de plus en plus difficile.

Mais aujourd'hui, on annonce de nouvelles mesures, un jour de carence pour le remboursement des arrêts maladie des fonctionnaires et un quatrième jour pour le secteur privé. Le gouvernement continue son discours populiste et anti-social en rendant les malades responsables du déficit de la sécurité sociale. Mais, il oublie que les exonérations patronales représentent un trou de 30 milliards, auquel il faut ajouter le travail non déclaré qui pèse pour 4,4% du PIB et fait perdre 15 milliards par an de recettes à la sécurité sociale.

La Grèce est en déroute, le Portugal et l'Espagne s'enfoncent dans la crise, les peuples n'en finissent pas de souffrir ! La banque américaine Goldman Sachs qui avait organisé

la spéculation sur les sub-primes place ses hommes : Mario Monti remplace Berlusconi, Mario Dragui est le nouveau directeur de la Banque centrale européenne. Les banquiers et les gouvernements travaillent main dans la main ! Quand on évoque une possible consultation par référendum du peuple grec, M. Sarkozy et Mme Merkel crient au scandale. La démocratie est malade du capitalisme. Le traité de Lisbonne nous avait déjà imposé malgré le non au référendum de 2005. La tentation de maintenir la gestion capitaliste de la société de façon autoritaire et de briser les mouvements populaires pourrait s'imposer en France, comme elle s'est déjà imposée dans de nombreux autres pays.

Il faut imposer une autre politique en France, comme en Europe. Notre force est dans la capacité que nous aurons à organiser le débat avec les salariés pour préparer la riposte. Les débats préparatoires de notre 27^{ème} congrès doivent s'inscrire dans cette perspective. Ils doivent également prendre en compte toutes les revendications des personnels. Ce BRS aborde les principales d'entre elles. La bataille contre la précarité, le refus de la RGPP dans les organismes et l'exigence d'un budget à la hauteur des besoins de la recherche fondamentale.

Le recensement des précaires, inclus dans l'accord du 31 mars, a été communiqué aux organisations syndicales le 10 novembre. Il reconnaît 977 agents contractuels éligibles à l'accord dans les EPST et 10119 dans les universités. Pour les EPST, le chiffre est manifestement sous évalué. Il faut imposer aux Directions d'organisme de reprendre ce recensement sur des critères plus exhaustifs qui prennent en compte la pluralité des financements du salaire des CDD. Imposer l'application de l'accord sera un point d'appui pour développer les luttes pour la résorption de la précarité. Le syndicat a des propositions : transfert du budget de l'ANR vers les organismes et les universités, recrutement au plus

près de la thèse pour les chercheurs, etc. Le combat ne s'arrêtera pas à l'application de la future loi. Pour ce qui concerne la RGPP, nous devons informer sur les propositions scandaleuses de la mission d'audit qui ne parle que de mutualisation et d'externalisation et faire circuler dans les labos et services l'analyse contenue dans l'article de ce BRS. Il faut débattre avec les personnels et organiser la riposte.

ganismes de recherche. Notre conception d'une action syndicale centrée sur la lutte est partagée par de nombreux collègues. A nous de les entraîner dans l'action. D'autres échéances électorales arrivent, celles du comité national du CNRS notamment, nous devons les préparer, rechercher des candidats et mener campagne.

Daniel Steinmetz

Dans ce contexte, l'influence grandissante de la CGT au CNRS et dans d'autres EPST est un point d'appui dont nous pouvons nous féliciter. Les élections du 20 octobre ont démontré que nous sommes le premier syndicat dans les or-

Information Congrès SNTRS-CGT

*Le 27 ème Congrès du SNTRS-CGT se déroulera du 06 décembre au 09 décembre 2011 à Dourdan (91).
Les contributions et amendements parvenus au syndicat sont sur le site web du syndicat. Vous pouvez continuer à en envoyer, nous vous demandons de le faire avant le 28 novembre 2011.*

Edito

Refusons la rigueur, l'austérité et la récession 1-2

Précarité :

Eligibilité à l'accord du 31 mars 2011 relatif à la sécurisation des parcours professionnels des contractuels de la Fonction Publique 3-5

Elections

Elections aux Comités Techniques des EPST 2011 : La CGT confirme sa première place dans la recherche publique ! 6-8

Budget

Budget 2012 de la Recherche 9-10

CNRS :

Analyse du rapport IGAENR : Audit RGPP CNRS sur les fonctions supports 11-13

Les projets de la Direction des systèmes d'information (DSI) du CNRS 14

Renouvellement des Sections du Comité National du CNRS 15-16

Commission solidarité CAES du CNRS 16-17

Echos des sections :

Retour sur la fondation de la section ANR du SNTRS-CGT 18

Pourquoi nous refusons de participer aux élections des représentants au conseil de la Fondation de Coopération Scientifique Paris-Saclay. 19-20

Science et idéologie 21-22

Tribunes libres :

Pour une organisation démocratique de l'activité spécifique des retraités 22-23

Pourquoi faut-il modifier le statut des retraités du SNTRS ? 23-24

Crise économique : les attaques à venir et l'urgence de se préparer à y répondre 24

Éligibilité à l'accord du 31 mars 2011 relatif à la sécurisation des parcours professionnels des contractuels de la Fonction Publique

Nous présentons ci-dessous :

1) les conditions pour être éligibles aux mesures de sécurisation des parcours professionnels des contractuels de la Fonction Publique prévues dans l'accord signé le 31 mars 2011 par la plupart des fédérations de fonctionnaires y compris la CGT et repris dans le projet de loi sur l'accès à l'emploi de titulaire. La logique des conditions pour être éligible (ayant droit) repose principalement sur la continuité du poste de travail occupé par un agent non titulaire bénéficiant de contrats de ministères ou d'établissements publics habilités à recruter des fonctionnaires (quelque soit la source de financement).

2) le compte rendu des syndicats CGT du Comité de Suivi de cet accord du 31 mars 2011 pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (SNTRS-CGT, CGT-INRA, FERC-SUP-CGT).

Le premier recensement de l'Administration, pourtant sous évalué dans de nombreux établissements, illustre l'importance de la bataille actuelle puisque plus de 11 000 agents non titulaires sont concernés dont près de 1000 dans les organismes de recherche. Cependant, les mesures de titularisation ne sont pas gagnées tant que la loi n'est pas votée (des mauvais coups sont toujours possibles) et tant que le gouvernement n'a pas décidé les mesures de transfert budgétaires nécessaires: les crédits existants d'agences publiques servant à payer des CDD peuvent passer dans les subventions d'Etat des Etablissements employant les agents concernés. Ces transferts peuvent s'étaler sur 4 ans. Cette bataille sur les transferts de crédits va être particulièrement rude dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche car il faudra sans doute écorner les moyens de l'ANR. Dans ce contexte, le gouvernement et les Directions d'établissement essaient de dresser les personnels titulaires contre les non titulaires en menaçant de prendre les moyens de CDIisation et de titularisation sur les recrutements réguliers et les promotions. C'est un chantage inacceptable car d'autres moyens existent dans le budget de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, comme nous l'avons noté ci-dessus. Il faut mener le débat avec nos collègues et les autres syndicats pour éviter qu'ils cèdent à ce chantage.

La titularisation des agents éligibles aux mesures de l'accord du 31 mars 2011, qui ne représente qu'une fraction des non titulaires, serait déjà une grande victoire. et encouragerait à poursuivre la lutte pour la titularisation de tous les non titulaires qui reste notre objectif. Il faudra alors négocier pour ces titularisations avec le pouvoir issu des élections de 2012. Il faut être en position de force en gagnant sur l'application de l'accord du 31 mars 2011.

Michel Pierre

Ces conditions sont reprises comme mesures « immédiates » (apurement du vivier) dans le projet de loi en cours d'examen au Parlement.

Pour les points I et II, les services à 50% ou plus sont comptabilisés à 100%. Les services à moins de 50% sont comptabilisés à 75%.

I. Conditions pour participer à des examens ou concours réservés pour titularisation dans la Fonction Publique d'Etat.

Avoir bénéficié pour un même poste de travail pendant 4 ans sur les 6 dernières années de contrats publics par un ministère ou un Etablissement Public de l'Etat recrutant des fonctionnaires (quelque soit les sources de financement). Il faut avoir au moins deux années de service avant le 31 mars 2011. Les 4 années de service doivent être effectives à la date d'ouverture des examens ou des concours.

Ces examens ou concours se dérouleront sur une période de 4 ans à compter de la promulgation de la loi.

II. Conditions pour bénéficier de la transformation automatique d'un CDD en CDI.

Avoir bénéficié pour un même poste de travail pendant les 8 dernières années de 6 années de contrats publics par un ministère ou un Etablissement Public de l'Etat recrutant des fonctionnaires. Il faut être en activité au moins à 70% lors de la publication de la loi (début 2012). C'est donc un processus automatique à un coup.

Les contractuels ayant au moins 55 ans doivent avoir seulement 3 années de service sur 4 ans.

III. Adaptation à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (ESR)

Le gouvernement tente de réduire la portée de cette loi dans l'ESR. Il a déjà proposé un amendement pour exclure les contrats de thèse et peut être les ATER.

Les Directions d'organismes et d'Université procèdent à des dégraissages en ne reconduisant pas les contrats arrivant à leur terme avant le vote de la loi. Ils réclament auprès du gouvernement l'exclusion de certains types de financement.

Le SNTRS-CGT multiplie les démarches contre ses tentatives de contourner la loi.

Nous recommandons aux agents victimes de dégraissage de faire un recours auprès du Président de l'Etablissement en faisant remarquer qu'ils seront amenés à faire un recours auprès du Tribunal Administratif, s'ils n'obtiennent pas satisfaction. S'ils n'ont pas de réponse dans les deux mois ou s'ils ont une réponse négative, nous suggérons qu'ils déposent un dossier au TA (C'est gratuit).

En attendant le vote de la loi actuellement soumise au Parlement, la loi de 2005 sur les CDI et l'accord du 31 mars 2011 sont en vigueur.

Au moins 11 000 agents recensés pour une titularisation ou l'obtention d'un CDI dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

La réunion du Comité de suivi du 10 novembre 2011 sur l'accord du 31 mars 2011 et la préparation de la loi sur l'accès à l'emploi de titulaires pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) a été présidée par Éric Bernet adjoint de la DG de la DRH du ministère. Les syndicats présents étaient : CGT, CFDT, UNSA et FO. Les représentants de la CGT étaient : Jean-Luc Antonucci (Ferc Sup), Alain Barbier (Ferc Sup), Christiane Bœuf (CGT-INRA), Jean Kister (SNTRS-CGT) et Michel Pierre (SNTRS-CGT).

Les points suivants ont été abordés : dégraissage de CDD (non renouvellement de contrats), recensement des non titulaires, projets d'amendements concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) au projet de loi déposée au Parlement, procédures et moyens pour la titularisation, mesures pour améliorer la situation des CDD.

1) Dégraissage de CDD entre la signature du protocole du 31 mars et le vote de la loi

La CGT a remis une première liste de signataires de l'appel intersyndical contre le dégraissage. Elle a également transmis au ministère un échantillon de dossiers de non titulaires INSERM et CNRS victimes de ce dégraissage en insistant sur le fait que ce dégraissage intervenait généralement la veille de l'obtention de 4 ou 6 ans de services nécessaires pour être éligibles. Certains dossiers sont des cas avec plus de 10 ans de contrats et parfois à un âge dépassant 55 ans ! Tous les syndicats présents ont protesté contre les non renouvellements de contrats depuis le 31 mars 2011 des agents qui pouvaient être éligibles aux mesures. La CGT transmettra d'autres dossiers de non renouvellements préventifs au Ministère.

Le ministère, visiblement en difficulté, a annoncé qu'il allait examiner les dossiers qui lui avaient été transmis et prendre contact avec les directions des établissements par rapport à ce dégraissage.

2) Recensement des non titulaires éligibles aux mesures de CDIsation et de titularisation.

Le Ministère a transmis aux syndicats un premier état des recensements qu'il avait demandé aux établissements (organismes, universités, Écoles, etc.). Presque tous ont répondu sauf quelques Écoles. Le recensement présenté ne se limite pas aux agents rémunérés sur la subvention d'État des établissements. Tous les financements ont été pris en compte d'après le ministère.

Ce recensement fait apparaître dans les organismes de recherche 977 non titulaires reconnus éligibles aux mesures dont 124 CDIsables. Au CNRS, 433 éligibles dont 64 CDIsables ; à L'Inserm, 336 éligibles dont 37 CDIsables, à l'Inra, 90 éligibles dont 6 CDIsables, etc.

28 personnels sont également éligibles dans les CROUS.

Pour les établissements de l'enseignement supérieur, le recensement fait apparaître 10119 agents éligibles dont 1814 CDIsables. Le ministère n'était pas capable ce jour de nous donner la répartition par établissement. Il est à noter que, contrairement aux organismes, dans les universités et Écoles, il y a de nombreux éligibles en catégorie C (de l'ordre de 4000 selon le Ministère).

Sans un tableau rendant compte de ce recensement établissement par établissement, il est impossible de savoir si ce recensement correspond à la réalité ou non. Nous avons réclamé la répartition par établissement. Les représentants du Ministère ne pourront pas la communiquer aux organisations syndicales avant de l'avoir présentée à la Conférence des Présidents d'Universités (CPU).

La CGT a déclaré que ce recensement des éligibles dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur était clairement une sous évaluation (mauvaise maîtrise des dossiers par l'Administration et dégraissage). Cela montrait l'impérieuse nécessité de confronter les données de l'Administration aux données et aux avis des syndicats dans les organismes. Nous avons regretté que le ministère ne dispose pas des éléments par sites géographiques. Un exemple d'étude réalisée par le SNTRS-CGT sur un échantillon de non titulaires sur le site de Montpellier a été transmis au Ministère. Cela doit permettre de se rendre compte des écarts et de la sous évaluation de ce premier recensement dans le cas du CNRS.

Le Ministère a convenu qu'il pouvait être utile de confronter ce recensement avec celui des syndicats et qu'il ferait connaître cette recommandation aux différents établissements.

Au total, malgré la sous évaluation dans les EPST et dans les établissements d'enseignement supérieur (que nous refusons d'entériner), nous savons désormais qu'il y a **plus de 11 000 personnes concernées**. L'enjeu est d'importance.

Comme lors de la réunion d'installation du Comité de suivi, les représentants du Ministère n'apportent aucune réponse lorsqu'on les interroge sur les dispositions qu'il compte prendre pour tous les personnels éligibles dont le contrat n'a pas été renouvelé de manière préventive par les établissements. La CGT a réclamé la publication de la circulaire annoncée avant la période estivale.

3) Amendements ESR au projet de loi

La CGT a demandé où en étaient les amendements concernant l'ESR que le gouvernement envisageait pour le projet de loi. Il

nous a été répondu que deux points étaient étudiés mais pas forcément validés. Il s'agit de l'exclusion des contrats de thèses et des contrats d'ATER. Pour les ATER, le ministère a reconnu qu'ils pourraient peut-être être pris en compte, s'ils étaient suivis par d'autres contrats pour le même poste de travail.

En ce qui concerne le traitement des conventions de recherche (ANR,...) la rédaction du projet d'amendement, qui visait une comptabilisation du nombre de contrats plutôt qu'une durée, est en cours de modification. Le ministère n'était pas capable ce jour de nous la communiquer. Il essaiera de nous transmettre les projets d'amendement pour le CT ministériel du 17 novembre. Par contre, en réponse à une question de la CGT, le ministère a annoncé que **l'amendement pour les conventions de recherche ne concernait pas la CDIisation et la titularisation visant le vivier actuel. Tous les financements devaient être pris en compte.**

La CGT a ensuite soulevé le problème des vacataires exerçant des fonctions permanentes (vacataires de l'enseignement supérieur, enquêteurs, etc.). Le ministère a proposé de chercher une solution par la requalification de ces vacations en CDD. La transformation des vacations des CDD de langues à Strasbourg va dans ce sens. **Le ministère a souhaité disposer d'informations à ce sujet et pourrait faire des recommandations pour généraliser ces mesures. Nous devons creuser cette piste.**

4) Procédures et moyens pour la titularisation

Après une longue discussion, des convergences apparaissent possibles entre syndicats et ministère sur les procédures. Les examens professionnels et les concours pourraient viser à contrôler l'aptitude des éligibles pour les fonctions qu'ils remplissent plutôt qu'une compétition généralisée. Il n'est cependant pas possible d'empêcher plusieurs éligibles de concourir pour un même poste et le danger subsiste de voir des personnels éligibles ne pas trouver de poste. La procédure, par exemple un concours simultané partout en France, pourrait réduire le nombre de ces situations et permettre de sédentariser l'emploi.

Pour étudier les différents schémas envisageables, il est décidé de créer un groupe de travail pour examiner ce point de manière plus approfondie.

La CGT a fait remarquer, en ce qui concerne les chercheurs, que cette conception de la procédure pourrait susciter des réactions hostiles des directions d'organismes et de cadres scientifiques qui pourraient considérer que cette procédure permettrait de recruter plus jeune que les concours réguliers. Il faut réfléchir à des modalités de recrutement qui permettent d'embaucher au plus près de la thèse. La question des plafonds d'emplois a été abordée. La CGT a fait remarquer qu'il était possible de les bouger sans coûts importants. Le ministère a fait remarquer que c'était un problème de masse salariale et aussi d'affichage de non augmentation du nombre de fonctionnaires pour le gouvernement.

La CGT a répliqué que pour la masse salariale, il était techniquement possible de procéder à des transferts budgétaires pour des crédits de l'État, notamment du même ministère, entre ressources propres et subvention d'État. Pour les agents de catégories A et B, il y a beaucoup de crédits ANR, qui sont majoritairement de la masse salariale dans les ressources propres des établissements. Pour les catégories C, il y a également des possibilités de transferts entre lignes budgétaires.

5) Amélioration de la situation des CDD

Pour traiter des mesures d'amélioration de la situation des CDD hors la titularisation : action sociale, droits professionnels, etc., prévus par l'axe 3 du protocole, **il a été convenu de mettre en place un groupe de travail.**

Une prochaine réunion du Comité de suivi est prévue courant décembre.

La loi ne suffira pas à résorber la précarité dans nos secteurs. Déjà, nous constatons que le recensement des personnes éligibles aux dispositifs qu'elle prévoit est biaisé. **Nous invitons les personnels non titulaires à constituer partout leurs dossiers** (contrats et intitulés, modes de financements), **et à les transmettre aux syndicats CGT de leur établissement**, afin de défendre la titularisation de tous les agents occupant des emplois permanents.

Lorsque sera venu le moment du débat au Sénat et à l'Assemblée Nationale, les organisations de la FERC CGT s'adresseront à toutes les organisations syndicales afin d'**organiser une action** afin que les revendications des personnels soient entendues.

SNTRS-CGT, CGT-INRA, FERC-SUP-CGT

Elections aux Comités Techniques des EPST 2011 : La CGT confirme sa première place dans la recherche publique !

Après le vote aux Comités Techniques des organismes publics de recherche (EPST) d'octobre-novembre 2011, la CGT confirme sa place de première organisation syndicale avec 28,5% des suffrages exprimés. Comparés aux élections aux CAP 2008-2010 (source DGAFP du Ministère de la Fonction Publique), la CGT passe de 26,5% à 28,5 % (+2%), loin devant le SGEN (24,6%, -1,4%), SUD (12,5%, +1,9%), la FSU (11,8% -0,7%), l'UNSA (6,9%, -2,3%), FO (5,7%, +1,4%), la CGC (5,4%, =), et la CFTC (4,6%, -0,9%) ! La CGT est le premier syndicat dans les trois organismes les plus importants, le CNRS, l'Inra et l'Inserm. Ces résultats sont également confirmés par les élections aux différentes CAP titulaires et CCP non titulaires dans les organismes.

Ce vote comprenait pour la première fois aussi bien les titulaires - Chercheurs et Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) – que les personnels non titulaires soit près de

12 500 électeurs de plus. Ainsi le nombre d'électeurs inscrits dans l'ensemble des ESPT est passé de 42 860 à 55 357.

Malgré cela, la participation a été nettement en baisse 49,7% à 40% (moins 9,7%) en raison à la fois de la très faible participation des agents non titulaires et des mauvaises conditions d'organisation de ces élections par les Directions d'organismes (ainsi l'IRD a dû différer ses élections au 2 novembre !). La participation est très variable d'un EPST à un autre allant de 32,8% au CNRS à 58,3% à l'Inra. A noter que l'Inserm n'était pas concerné par ces élections 2011, ayant eu ses élections aux CAP en 2010.

Syndicats présents pour la CGT : SNTRS (CNRS, Inserm, Inria, IRD, Ined), CGT Inra, SYAC (Cemagref), CGT IFS-TTAR (ex Inrets et LCPC)

CT CNRS 2011 - Résultats globaux (/ CAP Chercheurs+ITA+TPN 2008 + CCP NT 2008)																				
	Inscrits	Votants		Blanc+Nul	Exprimés	SNTRS-CGT		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		UNSA		SNPREES-FO		SUD		
CT 2011	32771	10737	32,76	171	10566	2571	24,33	1794	16,98	1979	18,73	853	8,07	1398	13,23	746	7,06	1225	11,59	
CAP 2008	25257	11386	45,08	138	11248	2552	22,69	1932	17,18	2499	22,22	810	7,20	1903	16,92	651	5,79	901	8,01	
<i>Différence</i>	7514	-649	-12,32	33	-682	19	1,64	-138	-0,20	-520	-3,49	43	0,87	-505	-3,69	95	1,27	324	3,58	
CAP+CCP2008	30503	12019	39,40	154	11865	2721	22,93	1983	16,71	2600	21,91	854	7,20	1948	16,42	711	5,99	1012	8,53	
<i>Différence</i>	2268	-1282	-6,64	17	-1299	-150	-1,40	-189	0,27	-621	-3,18	-1	0,88	-550	-3,19	35	1,07	213	3,06	
Nb Sièges CT 2011	10 sièges					3	2	2	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Nb Sièges CTP 2008	10 sièges					3	2	2	0	2	0	2	0	2	0	0	1	0	0	0
<i>Différence Sièges</i>						0	0	0	1	-1	0	1	0	-1	0	0	0	0	0	0

CT INRIA 2011 - Résultats globaux (/ CTP 2009)											
	Inscrits	Votants		Blanc+Nul	Exprimés	SNTRS-CGT		SNCS-FSU		SGEN-CFDT	
CT 2011	2314	780	33,71	8	772	291	37,69	173	22,41	308	39,90
CTP 2009	2080	804	38,65	24	780	304	38,97	153	19,62	323	41,41
<i>Différence</i>	234	-24	-4,95	-16	-8	-13	-1,28	20	2,79	-15	-1,51
Nb Sièges CT 2011	8 sièges					3	2	3			
Nb Sièges CTP 2009	10 sièges					4	2	4			
<i>Différence Sièges</i>						-1	0	-1			

CT IRD 2011 - Résultats globaux (/ CAP Chercheurs+ITA 2009 + CCP NT 2010)													
	Inscrits	Votants		Blanc+Nul	Exprimés	SNTRS-CGT		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNPREES-FO	
CT 2011	2477	1011	40,82	19	992	213	21,47	208	20,97	323	32,56	248	25,00
CAP2009	1566	751	47,96	18	733	140	19,10	96	13,10	334	45,57	163	22,24
<i>Différence</i>	911	260	-7,14	1	259	73	2,37	112	7,87	-11	-13,01	85	2,76
CAP2009+CCP2010	1796	811	45,16	24	787	153	19,44	102	12,96	358	45,49	171	21,73
<i>Différence</i>	681	200	-4,34	-5	205	60	2,03	106	8,01	-35	-12,93	77	3,27
Nb Sièges CT 2011	7 sièges					1	1	3	2				
Nb Sièges CTP 2009	7 sièges					1	1	3	2				
<i>Différence Sièges</i>						0	0	0	0				

CT INED 2011 - Résultats globaux (/ CAP Chercheurs+ITA 2008)										
	Inscrits	Votants		Blanc+Nul	Exprimés	SNTRS-CGT		SGEN-CFDT		
CT 2011	222	127	57,21	7	120	49	40,83	71	59,17	
CAP 2008	157	75	47,77	5	70	35	50,00	35	50,00	
<i>Différence</i>	65	52	9,44	2	50	14	-9,17	36	9,17	
Nb Sièges CT 2011	4 sièges					2	2			
Nb Sièges CTP 2008	4 sièges					2	2			
<i>Différence Sièges</i>						0	0			

(liste commune CGT-CFDT)

CAP CNRS 2011 - Résultats globaux

ITA	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		UNSA		FO		SUD		SNCS	
IR	3032	1406	46,37	17	1389	307	22,10	319	22,97	136	9,79	254	18,29	71	5,11	208	14,97	94	6,77
IE	3626	1585	43,71	25	1560	479	30,71	328	21,03	133	8,53	252	16,15	116	7,44	187	11,99	65	4,17
AI	2795	1279	45,76	27	1252	440	35,14	195	15,58	0	0,00	357	28,51	99	7,91	114	9,11	47	3,75
T	3701	1527	41,26	36	1491	598	40,11	214	14,35	0	0,00	332	22,27	162	10,87	185	12,41	0	0,00
AT	632	227	35,92	15	212	114	53,77	16	7,55	0	0,00	43	20,28	39	18,40	0	0,00	0	0,00
Total ITA 2011	13786	6024	43,70	120	5904	1938	32,83	1072	18,16	269	4,56	1238	20,97	487	8,25	694	11,75	206	3,49
Total ITA 2008	13805	6584	47,69	97	6487	1875	28,90	1372	21,15	449	6,92	1567	24,16	443	6,83	677	10,44	104	1,60
Différence	-19	-560	-4,00	23	-583	63	3,92	-300	-2,99	-180	-2,37	-329	-3,19	44	1,42	17	1,32	102	1,89
ELUS						12 (+2)		6 (-1)		2 (+1)		7 (-3)		1 (+1)		3 (+1)		0 (-)	

Chercheurs	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		UNSA		FO		SUD		SNCS	
DR	4914	1962	39,93	23	1939	235	12,12	521	26,87	159	8,20	137	7,07	75	3,87	0	0,00	812	41,88
CR	6496	2032	31,28	22	2010	327	16,27	312	15,52	189	9,40	180	8,96	112	5,57	198	9,85	692	34,43
Cher. 2011	11410	3994	35,00	45	3949	562	14,23	833	21,09	348	8,81	317	8,03	187	4,74	198	5,01	1504	38,09
Cher. 2008	11387	4776	41,94	41	4735	651	13,75	1127	23,80	361	7,62	336	15,21	208	4,39	224	4,73	1828	38,61
Différence	23	-782	-6,94	4	-786	-89	0,48	-294	-2,71	-13	1,19	-19	-7,18	-21	0,34	-26	0,28	-324	-0,52
TOTAL ELUS Chercheurs						2 (-)		4 (-1)		1 (+1)		0 (-)		0 (-)		1 (-)		7 (-)	

Total Ch+ITA	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		UNSA		FO		SUD		SNCS	
2011	25196	10018	39,76	165	9853	2500	25,37	1905	19,33	617	6,26	1555	15,78	674	6,84	892	9,05	1710	17,36
2008	25192	11360	45,09	138	11222	2526	22,51	2499	22,27	810	7,22	1903	16,96	651	5,80	901	8,03	1932	17,22
Différence	4	-1342	-5,33	27	-1369	-26	2,86	-594	-2,93	-193	-0,96	-348	-1,18	23	1,04	-9	1,02	-222	0,14
ELUS						14 (+2)		10 (-2)		3 (+2)		7 (-3)		1 (+1)		4 (+1)		7 (-)	

Comparaisons par corps 2010 - 2007

Chercheurs	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		UNSA		FO		SUD		SNCS	
DR 2011	4914	1962	39,93	23	1939	235	12,12	521	26,87	159	8,20	137	7,07	75	3,87	0	0,00	812	41,88
DR 2008	4880	2283	46,78	20	2263	245	10,83	656	28,99	188	8,31	125	5,52	76	3,36	0	0,00	973	43,00
Différence	34	-321	-6,86	3	-324	-10	1,29	-135	-2,12	-29	-0,11	12	1,54	-1	0,51	0	0,00	-161	-1,12
ELUS						1 (-)		3 (-)		0 (-)		0 (-)		0 (-)		0 (-)		4 (-)	

CR 2011	6496	2032	31,28	22	2010	327	16,27	312	15,52	189	9,40	180	8,96	112	5,57	198	9,85	692	34,43
CR 2008	6507	2493	38,31	21	2472	406	16,42	471	19,05	173	7,00	211	8,54	132	5,34	224	9,06	855	34,59
Différence	-11	-461	-7,03	1	-462	-79	-0,16	-159	-3,53	16	2,40	-31	0,42	-20	0,23	-26	0,79	-163	-0,16
ELUS						1 (-)		1 (-1)		1 (+1)		0 (-)		0 (-)		1 (-)		3 (-)	

ITA	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		UNSA		FO		SUD		SNCS	
IR2011	3032	1406	46,37	17	1389	307	22,10	319	22,97	136	9,79	254	18,29	71	5,11	208	14,97	94	6,77
IR2010	2770	1396	50,40	16	1380	292	21,16	445	32,25	149	10,80	229	16,59	80	5,80	185	13,41	0	0,00
Différence	262	10	-4,03	1	9	15	0,94	-126	-9,28	-13	-1,01	25	1,69	-9	-0,69	23	1,57	94	6,77
ELUS (7 en 2008 8 en 2011)						2 (+1)		2 (-1)		1 (-)		2 (+1)		0 (-)		1 (-)		0 (-)	

IE2011	3626	1585	43,71	25	1560	479	30,71	328	21,03	133	8,53	252	16,15	116	7,44	187	11,99	65	4,17
IE2008	3526	1752	49,69	21	1731	483	27,90	461	26,63	152	8,78	337	19,47	78	4,51	168	9,71	73	4,22
Différence	100	-167	-5,98	4	-171	-4	2,80	-133	-5,61	-19	-0,26	-85	-3,31	38	2,93	19	2,28	-8	-0,05
ELUS (6 en 2008 8 en 2011)						3 (+1)		2 (-)		1 (+1)		1 (-1)		0 (-)		1 (+1)		0 (-)	

AI2011	2795	1279	45,76	27	1252	440	35,14	195	15,58	0	0,00	357	28,51	99	7,91	114	9,11	47	3,75
AI2008	2467	1211	49,09	20	1191	327	27,46	213	17,88	77	6,47	367	30,81	81	6,80	115	9,66	31	2,60
Différence	328	68	-3,33	7	61	113	7,69	-18	-2,31	-77	-6,47	-10	-2,30	18	1,11	-1	-0,55	16	1,15
ELUS						2 (+1)		1 (-)		0 (-)		1 (-1)		0 (-)		0 (-)		0 (-)	

T2011	3701	1527	41,26	36	1491	598	40,11	214	14,35	0	0,00	332	22,27	162	10,87	185	12,41	0	0,00
T2008	4222	1821	43,13	36	1785	621	34,79	253	14,17	71	3,98	511	28,63	156	8,74	209	11,71	0	0,00
Différence	-521	-294	-1,87	0	-294	-23	5,32	-39	0,18	-71	-3,98	-179	-6,36	6	2,13	-24	0,70	0	0,00
ELUS (8 en 2008 7 en 2011)						3 (-)		1 (+)		0 (-)		2 (-1)		0 (-)		1 (-)		0 (-)	

AT2011	632	227	35,92	15	212	114	53,77	16	7,55	0	0,00	43	20,28	39	18,40	0	0,00	0	0,00
AT2008	820	323	39,39	4	319	152	47,65	0	0,00	0	0,00	123	38,56	48	15,05	0	0,00	0	0,00
Différence	-188	-96	-3,47	11	-107	-38	6,12	16	7,55	0	0,00	-80	-18,27	-9	3,35	0	0,00	0	0,00
ELUS (5 en 2008 4 en 2011)						2 (-1)		0 (-)		0 (-)		1 (-1)		1 (+1)		0 (-)		0 (-)	

CAP INRIA 2011 - Résultats globaux									
ITA	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SGEN	
IR	159	99	62,26	3	96	56	58,33	40	41,67
IE	154	110	71,43	1	109	55	50,46	54	49,54
AI	145	93	64,14	0	93	53	56,99	40	43,01
T	204	135	66,18	0	135	68	50,37	67	49,63
AT	18	11	61,11	2	9	9	100,00	0	0,00
Total ITA 2011	680	448	65,88	6	442	241	54,52	201	45,48
Total ITA 2009	656	452	68,90	11	441	219	49,66	222	50,34
Différence	24	-4	-3,02	-5	1	22	4,87	-21	-4,87
ELUS						10 (+1)		8 (-1)	

Chercheurs	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNCS	
DR	216	95	43,98	1	94	94	100,00
CR	326	97	29,75	0	97	97	100,00
Cher. 2011	542	192	35,42	1	191	191	100,00
Cher. 2009	511	223	43,64	7	216	216	100,00
Différence	31	-31	-8,22	-6	-25	-25	0,00
TOTAL ELUS Chercheurs						6 (=)	

Total Ch+ITA	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SNCS		SGEN	
2011	1222	640	52,37	7	633	241	38,07	191	30,17	201	31,75
2009	1167	675	57,84	18	657	219	33,33	216	32,88	222	33,79
Différence	55	-35	-5,47	-11	-24	22	4,74	-25	-2,70	-21	-2,04
ELUS						10 (+1)		6 (=)		8 (-1)	

Comparaisons par corps 2011 - 2009							
Chercheurs	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNCS	
DR 2011	216	95	43,98	1	94	94	100,00
DR 2009	209	102	48,80	1	101	101	100,00
Différence	7	-7	-4,82	0	-7	-7	0,00
ELUS						4 (=)	

CR2011	326	97	29,75	0	97	97	100,00
CR2009	302	121	40,07	6	115	115	100,00
Différence	24	-24	-10,31	-6	-18	-18	0,00
ELUS						2 (=)	

ITA	Inscrits	Votants		BI.N.	Expr.	SNTRS		SGEN	
IR2011	159	99	62,26	3	96	56	58,33	40	41,67
IR2009	144	103	71,53	3	100	44	44,00	56	56,00
Différence	15	-4	-9,26	0	-4	12	14,33	-16	-14,33
ELUS						2 (=)		2 (=)	

IE2011	154	110	71,43	1	109	55	50,46	54	49,54
IE2009	155	104	67,10	3	101	48	47,52	53	52,48
Différence	-1	6	4,33	-2	8	7	2,93	1	-2,93
ELUS						3 (+1)		2 (-1)	

AI2011	145	93	64,14	0	93	53	56,99	40	43,01
AI2009	116	90	77,59	2	88	51	57,95	37	42,05
Différence	29	3	-13,45	-2	5	2	-0,97	3	0,97
ELUS						1 (=)		1 (=)	

T2011	204	135	66,18	0	135	68	50,37	67	49,63
T2009	211	138	65,40	1	137	61	44,53	76	55,47
Différence	-7	-3	0,77	-1	-2	7	5,84	-9	-5,84
ELUS (5 en 2009 6 en 2011)						3 (+1)		3 (=)	

AT2011	18	11	61,11	2	9	9	100,00	0	0,00
AJT2009	30	17	56,67	2	15	15	100,00	0	0,00
Différence	-12	-6	4,44	0	-6	-6	0,00	0	0,00
ELUS (2 en 2009 1 en 2011)						1 (-1)		0 (=)	

Budget 2012 de la Recherche : *Un budget en baisse en euros constants, marqué par des économies de gestion pour les organismes de recherche !*

Le budget pour l'année 2012 a été voté le 2 novembre 2011 à l'Assemblée Nationale et est en débat au Sénat. Les moyens alloués à la MIREs (Mission Interministérielle « Recherche et Enseignement Supérieur ») augmenteront, en 2012, de 256 millions d'euros (en crédits de paiements), soit seulement 1% de hausse sur l'année 2011. En euros constants, cela correspond à **une baisse de 1,3%** (avec une inflation attendue pour 2011 d'environ 2,3%). **Pour la partie « Recherche », cette baisse est même plus importante (près de 2%)** puisque ce budget n'augmente en euros constants que de 0,4% (plus 40 millions d'euros). Mais là encore, le Ministre affiche une hausse de 214 millions d'euros du budget Recherche en additionnant les crédits de l'Etat et ceux du Crédit Impôt Recherche (CIR), lequel augmente de 3,4% (plus 174 Millions d'euros) soit près de 5,3 milliards d'euros. Malgré cette forte augmentation du CIR, la part de la recherche du secteur privé stagne voire diminue dans le pourcentage de l'effort Recherche du PIB en France. Ce qui se traduit par des plans de licenciements qui affectent les centres de R&D de nombreuses entreprises du secteur public et privé. Le CIR, sous prétexte d'incitation à la recherche, n'est qu'un cadeau fiscal parmi de très nombreux autres que l'Etat fait aux entreprises sans aucune contrepartie, il doit être supprimé !

Une partie des augmentations du budget de la MIREs concerne le paiement des pensions qui n'affectent pas directement les crédits des organismes. Le budget 2012 du CNRS augmente de 14 millions d'euros (+0,4%). Mais cette hausse inclut 29 millions supplémentaires pour les crédits des pensions, Hors crédits de pension, la part de la subvention de l'Etat consacrée à la masse salariale diminue en passant de 1450 à 1446 millions d'euros. Le part du budget consacrée à la recherche diminue de 6,2%, mais comme de nombreux engagements internationaux sont incompressibles, les labos verront baisser leur dotation bien au delà de 6%. De même le budget 2012 de l'INSERM n'augmente que de 0,4% si on retire les crédits de l'ANRS qui sera intégrée à l'INSERM l'année prochaine. Il en est de même pour l'INRA (+0,5%) et l'INED (+0,3%). Certains organismes voient même leurs crédits 2012 baisser : l'IFREMER (-1,7%), l'INRIA (-0,5%), le CEMAGREF (-0,25%) et l'IRD (-0,2%).

Ce sont tous les organismes de recherche publique qui devront se serrer la ceinture en 2012, le gouvernement leur demandant de faire des « efforts de gestion », soit des économies de 0,9% sur les crédits de fonctionnement, par la mise en place de la RGPP sur les fonctions support. Comment les organismes de recherche pourront ils assurer une qualité de recherche avec une dégradation de l'environnement administratif et technique indispensable pour accompagner les laboratoires dans leurs travaux ?

Ce budget 2012 respecte l'engagement formel du gouvernement du maintien du nombre de postes dans l'enseignement supérieur et la recherche, à la suite du fort mouvement de lutte de l'année 2009. Mais, comme la masse salariale est insuffisante, de nombreux postes seront gelés. Ainsi le CNRS ne remplacera que les départs en retraite. Les autres départs (décès, démission) au nombre de 160 sont supprimés. **le SNTRS CGT exige des créations d'emplois de titulaires, tant chercheurs qu'ITA, afin de répondre aux besoins des laboratoires et des services et d'assurer l'intégration des nombreux CDD occupant des postes sur des fonctions pérennes**, au-delà de ce prévoit le projet de loi sur les non titulaires de la fonction publique. Il demande également le transfert des crédits de l'ANR et des autres sources de financement des contrats CDD dans le budget des organismes pour assurer le soutien budgétaire de ces intégrations.

Jean Kister

Chiffres Budget MIRES 2012
(M E : Millions d'Euros ; Mds E : Milliards E)

Budget Total MIRES :

Autorisations d'Engagement : 2011 : 25,359 Mds E **PLF 2012 : 25,788 Mds E (+428 M E +1,6%)**
Crédits de Paiements : 2011 : 25,183 Mds E **PLF 2012 : 25,439 Mds E (+256 M E +1%)**

Moyens Budgétaires « Recherche » (MESR et autres Ministères)

Autorisations d'Engagement : 2011 : 10,236 Mds E **PLF 2012 : 10,277 Mds E (+41 ME +0,4%)**

**Programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »
(CIR, ANR, CNRS, INSERM, INRIA, INED)**

Crédits Paiements (CP) des opérateurs du programme 172 : 2011 : 5,132 Mds E **PLF 2012 : 5,122 Mds E**
Plafond Emplois (ETP) Opérateurs programme 172 : 2011 : 59 219 **PLF 2012 : 60 939**

CIR : (Crédit Impôts Recherche)

Coûts pour budget Etat : 2011 : 5,094 Mds E **PLF 2012 (prévisions) : 5,268 Mds E (+174 M E +3,4 %)**

CNRS :

Crédits Paiements (CP) : 2011 : 2,519 Mds E **PLF 2012 : 2,533 Mds E (+ 14 M E +0,56%)**
Dont : pensions : + 29 M E, économies fonctionnement (-0,9%) : - 11,2 M E, remboursement Plan Relance : -12,5 M E
soit une hausse réelle de 9 M E, soit +0,4% !
Plafond Emplois (ETP) du CNRS : 2011 : 34 939 (dont 28 674 sous plafond) **PLF 2012 : 35 722 (dont 28 638 sous plafond soit -36 ETP)**

ANR :

Crédits Paiements (CP) : 2011 : 771,8 M E **PLF 2012 : 759,8 M E (-1,6%)**
Plafond Emplois (ETP) de l'ANR (administration) : 2011 : 156 **PLF 2012 : 204 soit 48 ETP de plus**

INED :

Crédits Paiements (CP) : 2011 : 16,43 M E **PLF 2012 : 16,48 M E (+0,3%)**
Dont : pensions : + 0,173 M E, économies fonctionnement (-0,9%) : - 0,122 M E
Plafond Emplois (ETP) de l'INED : 2011 : 249 (dont 208 sous plafond) **PLF 2012 : 239 (dont 208 sous plafond)**

INRIA :

Crédits Paiements (CP) : 2011 : 167,7 M E **PLF 2012 : 166,9 M E (soit -0,5%)**
Dont : pensions : + 1,5 M E, économies fonctionnement (-0,9%) : - 2,26 M E
Plafond Emplois (ETP) à l'INRIA : 2011 : 2 682 (dont 1 794 sous plafond) **PLF 2012 : 2707 (dont 1 794 sous plafond)**

INSERM

Crédits Paiements (CP) : 2011 : 557,2 M E (dont 19,7 M E du plan Cancer 2) **PLF 2012 : 598,8 M E (+7,6%) dont transfert ANRS : +39,9 M E, Soit PLF 2012 INSERM sans ANRS : 558 M E (+0,4%)**
Dont : pensions : + 5,65 M E, économies fonctionnement (-0,9%) : - 6,5 M E, plan Cancer 2 : + 3 M E
Plafond Emplois (ETP) à l'INSERM : 2011 : 8 321 (dont 6 187 sous plafond) **PLF 2012 : 8 530 (dont 6248 sous plafond soit +61 ETP de l'ANRS)**

Programme 187« Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources »

IRD

Crédits Paiements (CP) : 2011 : 202,9 M E **PLF 2012 : 202,5 M E (-0,2%)**
Dont : pensions : + 1,83 M E économies fonctionnement (-0,9%) : - 1,255 M E
Plafond Emplois (ETP) à l'IRD : 2011 : 2 213 (dont 2 121 sous plafond) **PLF 2012 : 2 238 (dont 2 121 sous plafond)**

INRA

Crédits Paiements (CP) : 2011 : 656 M E **PLF 2012 : 658,9% (+0,5%)**
Dont : pensions : + 7,9 M E, économies fonctionnement (-0,9%) : - 3,9 ME, remboursement Plan Relance : -0,93 M E
Plafond Emplois (ETP) à l'INRA : 2011 : 10 954 (dont 10 014 sous plafond) **PLF 2012: 11 070 (dont 10 008 sous plafond soit -6 ETP)**

CEMAGREF

Crédits Paiements (CP) : 2011 : 78,9 M E, **PLF 2012 : 78,7 M E (-0,25%)**
Plafond Emplois (ETP) du CEMAGREF : 2011 : 1 281 (dont 1 050 sous plafond) **PLF 2012 : 1 309 (dont 1 047 sous plafond)**

Le rapport de l'IGAENR relatif à l'Audit RGPP du CNRS n'est que la suite logique et évidente de la politique de casse des EPST mise en place depuis 2005 par les différents gouvernements. Il parachève la convention entre le CNRS et la CPU en mettant à la disposition des universités tous les outils nécessaires à la liquidation du CNRS, dilué dans les « structures de coordination des politiques de sites qui sembleront pertinentes à ses partenaires, et qui permettront de rendre plus efficace la mise en place et le suivi des dispositifs stratégiques de recherche ».

Les recommandations que nous analysons ici, visent, dans un contexte de régression des budgets publics, à dissoudre en quelques années l'établissement en le privant de la gestion des unités de recherche par une DGG systématiquement donnée aux universités, en multipliant les mutualisations sur site et les externalisations, notamment en informatique.

Si les inspecteurs ont bien compris la volonté du CNRS d'offrir la meilleure qualité de service possible aux laboratoires et entendus de nombreux témoignages en ce sens lors des investigations ; passée la page 8 du rapport, ceux-là même qui soulignaient le principal atout de l'organisme, indispensable en matière de gestion de la recherche, retombent indiciblement, dans les travers de l'Audit comptable, dans les économies d'échelle et la diminution des dépenses publiques.

I. Organisation territoriale des fonctions support

Les inspecteurs relèvent que la gestion des fonctions supports est partagée entre la DGDR et les Instituts, au soit disant détriment de l'optimisation globale de l'organisation des fonctions supports. Afin de redéfinir les champs d'intervention des Instituts, l'IGAENR recommande au CNRS de centraliser la gestion des fonctions support au sein de la DGDR quel que soit le niveau d'affectation, en renforçant notamment le rôle des délégués régionaux.

Les Délégations régionales bénéficient, les premières, des recommandations

phares de l'IGAENR que nous retrouvons indifféremment dans tous les chapitres du rapport.

a. Mutualisations de certains services communs à tous les établissements comme la gestion des dépenses, la formation permanente, les SSI, la gestion du patrimoine.... Pour l'Île de France, entre Délégations du CNRS (ces super-services seront rattachés à une seule Délégation) et pour la province, dans les Délégations du CNRS, auxquelles il est recommandé d'envisager une mutualisation des moyens entre Délégations CNRS et de l'Inserm.

b. Généralisation des PSP - Plateformes de Services Partagés.

Le rapport préconise la généralisation des plateformes de services partagées tant en Île de France qu'en province, à la faveur de la mise en place des structures de type PRES et Idex. L'exemple strasbourgeois est édifiant, le rapport préconise d'accélérer la mise en œuvre des plateformes entre l'université de Strasbourg et le CNRS, et d'étendre cette expérience à d'autres sites, alors que Strasbourg démarre à peine (et avec peine) ce processus.

c. Développer les DGG - Délégations Globales de Gestion en faveur des partenaires. La recommandation pousse à les développer à hauteur de 80% du nombre d'UMR (unités mixtes de recherche). Pascal Aimé reconnaît par ailleurs les difficultés que rencontre l'expérimentation en cours du fait de l'incapacité des universités à en assumer la charge. Cependant, il persiste à encourager la mise en place de la DGG dans ces proportions irréalistes !

Pourquoi ces recommandations ?

Si avec 15,2 % de ses ressources humaines consacrées aux fonctions support, le CNRS reste parmi les plus « efficaces » des établissements audités, la politique de déconcentration de la gestion en région pratiquée par l'établissement pour être au plus près des unités de recherche, joue aujourd'hui contre lui ! La multiplication des Délégations régio-

nales, ainsi que le rôle déterminant joué par l'organisme au sein des UMR tant en gestion des ressources qu'en politique scientifique pèsent sur les « ratios d'efficacité » de l'IGAENR !

La qualité de l'offre de service dont le CNRS peut se prévaloir aujourd'hui tient, en grande partie, dans la capacité qui fut la sienne à accompagner les unités directement dans les territoires, à se défaire d'une centralisation des moyens contraignante et non efficace. C'est ce qui lui est reproché avec force dans le détail des chiffres et pseudo-indicateurs d'efficacité mis en avant par l'IGAENR.

Nous dénonçons depuis plusieurs mois la méthode de calcul de ratio visant exclusivement à supprimer le maximum d'équivalents temps pleins (ETP) sous des prétextes d'efficacité et de bonnes pratiques, purement comptables, qui nient totalement les besoins de la recherche. Les ratios d'activités des fonctions support du CNRS sont considérées par les auditeurs comme des moyennes parce que la qualité de service n'est pas compatible avec les pratiques du « nouveau management public » qui ambitionne de faire baisser le budget de l'Etat, de diminuer de manière drastique le nombre de fonctionnaires, et de contraindre le service public à adopter les pratiques de management des entreprises au détriment de la qualité de l'offre et des conditions de travail.

Quel coût pour les fonctions support ?

Globalement, on nous précise qu'il ya 4443 Equivalent Temps Plein (ETP) affectés aux fonctions support dont 2481 dans les laboratoires, avec un coût de 76000 euros par fonction support.

L'IGAENR reconnaît que la politique de financement incitant à la quête aux ressources propres comme les financements sur projets rend la gestion difficile. Aussi il préconise, comme dans les rapports de l'INSERM et de l'INRA, **d'augmenter de manière importante le prélèvement de l'établissement sur les ressources propres des laboratoires pour atteindre les 10%, estimés représenter le coût de la gestion de ces ressources par la mission de l'IGAENR en 2010.** Là encore, il s'agit de

faire payer aux laboratoires, un coût relevant de la responsabilité de l'Etat et que celui-ci, dans la lignée des réformes qu'il a entrepris ces dernières années et de la casse de la fonction publique, n'envisage plus d'assumer...

L'IGAENR outrepassa ses droits ! Leur constat et préconisations vont clairement au-delà de leurs prérogatives en remettant en cause l'organisation de la recherche et de ses financements. C'est ainsi qu'ils le décrivent à la page 42 du rapport : « Le modèle selon lequel la subvention pour charge de service public de l'organisme devrait, seule, financer les fonctions support et soutien, en sus des activités scientifiques, tandis que les ressources propres ne financeraient que les activités scientifiques, est dépassé. ».

Sous couvert d'économie budgétaire ce rapport revendique une idéologie libérale, comme novatrice. Sûrs de leurs jugements, les inspecteurs de l'IGAENR se placent en garant de nouvelles normes en matière de financements publics.

II. La Délégation globale de gestion

Le CNRS s'est engagé, dans le cadre du contrat d'établissement, à atteindre après une phase d'expérimentation, l'objectif de 50% d'UMR en DGG en 2013. L'IGAENR pointe dans son rapport son incapacité à atteindre cet objectif sans se poser à quelque moment que ce soit la question, importante s'il en est, de savoir pourquoi ? Les auditeurs se contentent de préciser que la mise en œuvre des DGG progresse lentement : 37 UMR en DGG à l'heure actuelle sur 1074 unités. La réalité est que l'expérimentation de la DGG est vouée à l'échec sur certains sites en raison de l'incapacité des universités, à l'heure actuelle, à assumer pleinement ce transfert de responsabilités !

En revanche, ils insistent sur la diversité des critères de choix de délégation de gestion, notamment dans leurs propositions pour relancer le processus de DGG, qui sont autant de possibilités pour les universités de revendiquer la gestion des unités.

- Loi de l'hébergeur => Les universités hébergent près de 80% des unités !
- Apport en personnel => il est clair qu'au niveau régional, les personnels universitaires sont souvent largement majoritaires dans les laboratoires !

- DGG systématique à l'Université pour les laboratoires n'ayant qu'une tutelle universitaire, ce qui représente 43,8% des UMR !

- DGG systématique au partenaire apportant au moins 70% des moyens consolidés d'une unité,

- DGG systématique à l'Université pour les unités géographiquement éloignées des Délégations régionales et hébergées par les partenaires.

Commence alors la valse des hypothèses comme si seuls les critères de choix imposés par l'IGAENR devaient déterminer la signature des conventions de DGG !!

Hypothèse n°1 – Apports en personnels au sein de l'unité - 70%-30%

Dans cette hypothèse, les universités se verraient attribuer la DGG pour l'intégralité des URA et 268 autres unités ! Tandis que le CNRS gèrerait en DGG 195 unités...

Hypothèse n° 2 – Unités mixtes ne relevant que du CNRS et d'une tutelle universitaire

533 UMR gérées en DGG université au plus tard au 1.1.2013 voire 2014 et 59 UMR gérées en DGG CNRS...

Cela signifierait que d'ici deux ans, l'intégralité des 81 universités françaises aurait satisfait au cahier des charges draconien en matière de gestion de la recherche pour l'obtention d'une DGG. Qu'elles aient revu, pour certaines, leur gouvernance défailante, assumé pleinement, pour d'autres, leur jeune autonomie. Qu'elles aient acquis en un temps record une qualité de service au moins équivalente à celle du CNRS ou des autres organismes de recherche, afin de ne pas mettre en péril la gestion des laboratoires et la mise en œuvre des projets scientifiques. Ceci, comme ce fut malheureusement le cas pour certaines UMR « pilotes » mises en DGG université en 2006 et dont le souvenir reste aujourd'hui toujours aussi vivace chez les personnels ayant vécu cette grande époque qui tourna bien heureusement court ! En 2007, le rapport d'Aubert s'en fit gravement l'écho en précisant que cette expérience douloureuse était bien évidemment l'exemple à ne pas suivre !

L'IGAENR fait ici fi, du contexte scientifique et territorial ainsi que de l'avis des Directeurs d'Unité et des personnels. Il ne tient pas compte non plus des expériences ratées, de la frilosité de la ma-

rité des universités qui reculent sans arrêt devant les propositions de DGG du CNRS en disant qu'elles ne sont pas prêtes et étaye des hypothèses échafaudées sur rien et qui sont tout sauf scientifiques ! L'IGAENR incite à un déploiement dogmatique de la DGG quitte à recommander de « modifier les indicateurs de performance portant sur la part des ressources propres afin de ne pas nuire au développement de la DGG ». Visiblement, leur déontologie ne nuit pas à leur prosélytisme politique !

III. Les Plateformes de Services Partagés & la mutualisation

L'optimisation des fonctions support est envisagée dans le cadre de la généralisation des PSP avec pour modèle l'expérimentation strasbourgeoise. Cela implique les fonctions dites Finances, RH, patrimoniale, des systèmes d'information, de restauration et d'achat. Ce rapport fait apparaître tout au long de ses constats et recommandations de nombreuses contradictions, notamment sur le niveau régional ou national d'organisation de certaines fonctions. Telles qu'elles sont préconisées, les recommandations orientent clairement vers une centralisation de ces services au sein d'énormes plateformes. Cette nouvelle organisation va considérablement déséquilibrer le paysage professionnel des régions et aura sans aucun doute un fort impact sur la mobilité des agents, même après sa mise en œuvre.

Un rapport d'une qualité médiocre :

L'audit à l'origine de ce rapport a été réalisé par six inspecteurs généraux de l'administration et une chargée de mission, desquels nous étions en droit d'attendre un audit objectif et une démarche de qualité prenant en compte les spécificités des besoins de la recherche. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un rapport avec de nombreuses imperfections qui portent tant sur l'aspect rédactionnel que méthodologique.

Le manque de soin apporté à la rédaction de ce document est patent ! On relève de nombreux « copier-coller » stupides issus des rapports d'audit RGPP des autres établissements. C'est notamment le cas pour des analyses de chiffres concernant les rapports de l'INSERM et du CNRS alors que les données sont significativement différentes. La grille d'écriture utilisée et commune à tous les rapports impose une volonté

idéologique d'externalisation, quand, par exemple au niveau de la restauration, les effectifs ne concernent que 4 personnes sur plus de 35 000 agents CNRS, ou même quand les effectifs sont inexistant dans le rapport INSERM.

D'un point de vue méthodologique, ce rapport s'appuie sur des données chiffrées et des pseudo-indicateurs qui font l'objet de comparaison entre établissements. Nous déplorons de nombreux biais méthodologiques dans cette approche et dans les choix indicateurs.

Tout d'abord la comparaison entre établissement est inappropriée puisqu'elle ne tient pas compte des spécificités disciplinaires des autres EPST, bien plus spécialisés que le CNRS. D'autre part cette approche ne tient pas compte non plus des différences en matière d'implantation territoriale de chacun des EPST, ainsi que de leur taille.

Enfin, les indicateurs choisis et comparés les uns aux autres ne reposent pas sur les mêmes périmètres, et conduisent donc à des conclusions erronées. Ainsi, les effectifs des métiers de la Bap G, liés à la logistique et à l'Hygiène et Sécurité sont comparés proportionnellement aux surfaces dites « propres » du CNRS (Unités et services hébergés par le CNRS). Quand on sait que plus de 80% des unités du CNRS sont des unités mixtes dont la majorité sont hébergés par les établissements partenaires, le biais du aux UMR hébergées est loin d'être négligeable. Appliqué à l'INRA qui n'a pratiquement que des locaux propres, cet indicateur ne peut que monter que la fonction patrimoine est plus efficace à l'INRA qu'au CNRS.

Les biais méthodologiques de ce type nous apparaissent donc trop importants pour considérer ces indicateurs exploitables en l'état. Nous comprenons mal comment un document de cette importance, qui risque de déterminer le paysage de la recherche en France à court terme, ait été conçu et rédigé avec si peu de rigueur scientifique et rédactionnel ! Les différences de valeurs des indicateurs ne sont jamais analysées, cela relève du mépris pour la communauté scientifique que nous représentons et de la seule volonté de promouvoir auprès du ministère des finances et des politiques les choix préconçus de l'Inspection Générale.

Un dogmatisme en contradiction avec

la mission d'un établissement de recherche publique

Contrairement aux rapports des autres EPST, les inspecteurs de l'IGAENR ne chiffrent pas, pour le CNRS, le nombre d'EPT à supprimer dans les différentes fonctions supports. Les autres rapports affichent clairement l'objectif de 10% d'ETP à supprimer dans ces fonctions. Pour le CNRS, c'est beaucoup plus grave. L'énergie avec laquelle l'IGAENR tente de promouvoir la DGG au profit des universités dans des délais extrêmement courts n'a pour finalité que de priver l'Etablissement de la gestion des laboratoires, de favoriser les mutualisations des « fonctions support » afin d'en limiter le nombre de postes, en particulier en ce qui concerne le secteur financier. La mutualisation du « reste des fonctions support » et leur externalisation (SI) sont jugées par l'IGAENR comme beaucoup plus efficace, en termes de suppression de postes, qu'une préconisation chiffrée de baisse de 10% des fonctions supports.

L'externalisation reste pour ces auditeurs « le sésame » des réductions des dépenses publiques!!!

Alors que la notion de qualité des services rendus est relevée dans les retours des audits, à aucun moment cette notion ne réapparaît dans les analyses, ni dans les préconisations. Les remarques concernant les limites liées à la nature des financements et aux difficultés du passage en DGG sont balayés, idem pour l'expérimentation strasbourgeoise décrite comme trop longue à mettre en œuvre. Les établissements sont sommés d'accélérer le processus. Peu importe le résultat! Les autres villes françaises sont sommées de reproduire le modèle strasbourgeois. Nous découvrons des recommandations qui ne se satisfont pas d'attendre des résultats probants de l'expérimentation mais qui prônent l'industrialisation d'un processus non éprouvé! Avec de telles méthodes, le cahier des charges des inspecteurs de l'IGAENR ne sert qu'à répondre à la question : « comment supprimer le CNRS? »

Un constat bien inquiétant

En conclusion, nous considérons ce rapport néfaste pour la recherche. Il remet en cause la mission fondamentale de l'organisme en l'asservissant à des indicateurs comptables. Il affaiblit ainsi la

structure fondamentale de la recherche que représente le collectif de travail, en éloignant des laboratoires les missions d'appui essentielles à la mise en œuvre efficace de la recherche. Etrange paradoxe quand on entend un discours qui prône le recentrage des moyens sur les cœurs de métiers ! In fine, les chercheurs, les ingénieurs et les techniciens devront faire davantage d'activités de fonction support pour palier à la suppression de ces emplois.

La rédaction de ce rapport avec ces contradictions et ses contre-vérités nous conduit à penser que les recommandations de l'IGAENR ainsi que leur mise en place au CNRS ont été imposées par le ministère bien avant la fin de l'audit. Les recommandations ne tenant pas compte des constats, les indicateurs sont maladroïtement manipulés pour asseoir leurs conclusions. Depuis des mois, la Direction du CNRS tente de restructurer l'Etablissement en imposant ces mesures de manière plus ou moins assumée, plus ou moins avouée. Les fiches envoyées aux Délégations régionales et aux Directeurs d'unités avant l'été et présentées comme des « pistes éventuelles » devant permettre le débat et ouvrir la porte à une vaste concertation avec les personnels déclinaient déjà, pour partie, les recommandations de l'IGAENR. Le SNTRS-CGT avait dénoncé à ce moment-là une opération ne visant que l'adhésion des personnels à une stratégie déjà décidée depuis longtemps !

La RGPP n'est, en fin de compte, qu'un prétexte ! Sous couvert d'économie d'échelle, on tue des établissements de grande valeur. ! Comme pour l'INRA et l'INSERM, le CNRS est considéré comme le dernier vestige d'une politique de la recherche obsolète et coûteuse, attachée à l'indépendance du chercheur, à son évaluation par les pairs, à la recherche publique et qui doit, aujourd'hui, laisser la place à une politique libérale qui impose le modèle anglo-saxon, financé par le privé pour les seuls intérêts du privé, ne convenant ni à la culture française, ni à notre milieu.

La recherche française y perdra sa spécificité, sa richesse et son rayonnement tant au niveau national qu'international.

Anne Euzenot, Didier Gori et
Josiane Tack

Les projets de la Direction des systèmes d'information (DSI) du CNRS

JM Voltini, directeur de la DSI, a rencontré le 13 Octobre 2011, les informaticiens de la délégation Languedoc- Roussillon dans le cadre de ses visites en délégations régionales. Il n'y avait aucun ordre du jour pour cette réunion définie comme « un espace d'échanges ».

Cet échange a commencé par un monologue de trois quart d'heure de JM Voltin (JMV). Au cours duquel il a présenté les nouveaux projets menés par la DSI. Il prévient « que des catégories de personnels informaticiens seront touchées par certains de ces projets », pour la première fois au CNRS, les projets de la DSI sont à destination des laboratoires! Les nouveaux projets auront une dimension « transversale », la notion d'opérateur national du CNRS doit être plus forte qu'auparavant.

Les informaticiens des laboratoires doivent s'adapter aux changements inéluctables qui les attendent. JMV prend alors l'exemple des résultats de recherche du laboratoire d'écologie de Montpellier dont il avait entendu parler le matin même. Content de lui, il explique que « *les chercheurs avaient observé que les sangliers avaient au fil du temps avancé la période de naissance de leurs jeunes d'une quinzaine de jour afin de s'adapter à la date d'ouverture de la chasse* ». Ainsi reprend JMV, fier de lui, si les sangliers sont capables de s'adapter, vous devriez pouvoir le faire aussi!

Si JMV compare avec désinvolture les informaticiens à des sangliers, faut-il voir en lui le chasseur tant redouté par les sangliers? Remous dans la salle suite à cette comparaison... le ton est donné!

Puis s'en suit la description par JMV « d'un triptyque » de projets DSI.

- Le portail collaboratif commun, Xlab doit être « gonflé » et interfacé avec Sifac et Silab. Ce travail en collaboration avec l'AMUE devrait déboucher sur un outil de gestion unique dans les laboratoires.

- Le portail des laboratoires: Outil qui doit permettre de partager de façon sécurisée des données. Un portail de gestion de projets scientifiques qui doit proposer tous les outils et les services de base des plateformes collaboratives tel que l'agenda partagé par exemple mais aussi des outils communs à tous les laboratoires (ex: gestion des colloques). Il s'agit de prendre « le meilleur outil » utilisé en délégation, de « l'industrialiser » et de le proposer au niveau national. JMV veut proposer des outils alternatifs aux grands opérateurs internet. Mais de son propre aveu la centralisation a ses limites! Il vient de découvrir que les chercheurs traitaient des données volumineuses de plusieurs Teraoctets, dont le temps de transmission sur le réseau rendait illusoire la centralisation de ces données!

- L'offre de service « infrastructure et sécurité » représentée de la qualité de service 24h/24, 7j/7 en terme de gestion que l'établissement CNRS n'est pas en capacité de fournir, selon lui. Cette offre comprend la messagerie, l'hébergement de sites internet, la maintenance des serveurs,

les sauvegardes...

La DSI veut proposer une adresse électronique générique pour tous, « pas d'emmerdement » dit-il derrière cette offre, il aura des alias vers d'autres messageries! Le service aux laboratoires va du domaine de messagerie à l'hébergement des serveurs. Ces services seront proposés aux laboratoires au travers « de vous » comme relais affirme JMV!

La DSI propose de vendre « de l'énergie informatique » aux laboratoires. « Il ne s'agit que de vis et de boulons » d'après JMV, rien de bien intéressant... sous entendu à faire en interne.

Les projets de la DSI sont des projets qui s'appuient sur l'externalisation. Ils sont tous sous-traités à des sociétés privées. JMV explique que les laboratoires payeront au coût réel les services qu'ils achèteront, en terme de prix, la DSI sera compétitive!

Les vertus de l'externalisation selon Voltini consiste à ne payer que ce dont on a besoin. Il explique que le personnel est extensible en fonction des besoins, plus ou moins de personnes sur un développement donné... Il n'a pas à gérer les congés maladies, les congés payés, la maternité... que du bonheur en somme pour le directeur de la DSI!

La politique de sécurité de l'établissement (la PSSI) qui a déjà été validée, pour JMV ne correspond à rien.

Après ce long monologue s'en suit un jeu de questions/ réponses avec la salle, qui ne fait que montrer le fossé entre les informaticiens et le directeur de la DSI.

Les informaticiens qu'ils soient issus d'autres établissements ou du privé, étaient tous dubitatifs quant à l'excellence de l'externalisation... en matière de qualité de service entre autre!

Quant à la livraison de ces nouveaux services tel que l'hébergement de sites internet par exemple, JMV précise « qu'ils ont peur de monter en charge trop vite! » ainsi pas d'hébergement de sites web avant janvier 2012 et encore vraiment pour les cas prioritaires.

En somme on pourrait résumer la prestation de JMV ainsi « avant lui » l'informatique au CNRS était d'un bien piètre niveau sur tous les plans: la sécurité, la qualité de service, l'offre de service mais aussi le suivi de l'externalisation. « Grâce » à sa nouvelle politique informatique, les informaticiens des délégations régionales deviendront des commerciaux qui auront à vendre les produits informatiques proposés par la DSI à des clients (les laboratoires). Les informaticiens des laboratoires devront être la courroie de transmission de cette belle architecture.

Josiane Tack

Renouvellement des Sections du Comité National du CNRS

Le mandat des sections du Comité National de la recherche scientifique du CNRS (CoNRS) arrive à sa fin en 2012. Les élections pour le renouvellement auront lieu en début d'année prochaine pour un mandat de 4 ans.

Dès à présent, **nous devons nous atteler à trouver des candidats motivés et militants** pour défendre la place du CNRS dans la recherche française et la place du Comité National et de ses prérogatives au CNRS.

Voici en quelques mots le rôle et le mode de fonctionnement du CoNRS :

L'ensemble du champ des connaissances est divisé en disciplines ou groupes de disciplines qui correspondent aux sections du CoNRS. Ce découpage est régulièrement adapté à l'évolution de la science et des champs disciplinaires par un remaniement du nombre de sections, et de leurs intitulés. Les sections sont au nombre de 41 depuis octobre 2011.

Les sections :

- sont consultées sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche. Pour rendre leurs avis, elles reçoivent les évaluations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). En ce qui concerne les créations et renouvellement, pour le SNTRS-CGT, la comparaison au niveau national dans chaque discipline est indispensable, avec des critères moins « primaires » que « la publimétrie ». Ce critère retenu par l'AERES favorise les thèmes déjà bien reconnus, or les avancées majeures se font souvent dans des domaines émergents, aux interfaces entre disciplines. Il faut que le Comité National donne son avis pour que la Direction puisse décider des créations et des renouvellements sur la base d'éléments moins superficiels que ceux fournis par l'AERES ;
- participent à l'analyse de la prospective de chaque unité dans le cadre de la stratégie du CNRS. Cet exercice d'analyse critique de sa discipline permet à chaque section de placer ses travaux d'évaluation dans une perspective nationale et internationale ;
- participent à l'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives d'évolution au CNRS, en France et à l'étranger. Elles mettent en particulier en évidence au niveau international les nouveaux thèmes qui émergent dans leur domaine, les principales découvertes, les perspectives et les enjeux actuels, et dégagent les forces et les faiblesses de la recherche française. Cette mission donne lieu, tous les quatre ans, à la publication d'un rapport de conjoncture et de prospective élaboré conjointement avec les autres instances du Comité national ;
- participent aux recrutements des Chargés et Directeurs de recherche du CNRS en format jury d'admissibilité. Le SNTRS-CGT a dénoncé la procédure de recrutement des chercheurs, que la Direction du CNRS voudrait mettre en place, avec l'établissement des listes de thématiques priori-

taires et stratégiques sur des sites ouvrant la possibilité de mise en place d'une politique d'accompagnement des sites dites « d'excellence » tels les IDEX ;

- participent à l'évaluation de l'activité des chercheurs, examinent et classent les demandes de changements de grades des chercheurs ;
- donnent leur avis sur les demandes particulières des chercheurs (changement de section, renouvellement de mise à disposition, etc.).

Les sections du CoNRS se réunissent 2 fois par an en session plénière (de 3 à 5 jours) :

- session d'automne - pour l'évaluation des candidats à une promotion ;
- session de printemps - pour l'évaluation des chercheurs et l'analyse de la prospective de l'unité dans le cadre de la stratégie du CNRS.

Pour chaque session, une réunion du bureau précède les réunions plénières.

Pour le recrutement des chercheurs, la section (en composition membres A et B pour les CR ou que A pour les DR) se réunit une fois de plus en jury d'admissibilité. De leur côté, les membres C font partie de droit des jurys de concours externes et internes des ITA en tant que membres des instances d'évaluation.

Le Décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS prévoit à l'article 24 que des commissions interdisciplinaires, compétentes pour des domaines d'activité concernant plusieurs sections ou instituts, peuvent être créées par arrêté du ministre chargé de la recherche, sur proposition du président, après avis du conseil scientifique et accord du conseil d'administration. Tout ou partie des attributions prévues à l'article 23 pour les sections peut être transféré aux commissions interdisciplinaires, pour les domaines d'action entrant dans leur compétence.

Des commissions interdisciplinaires thématiques ont été créées (5 au mandat précédent) et elles sont habilitées à se prononcer sur les recrutements, notamment des candidats aux profils pluridisciplinaires dans les domaines que le CNRS juge importants et dans lesquels le découpage des 41 sections du comité national rend les recrutements difficiles. A partir de la session du printemps 2011, elles procèdent à la co-évaluation des chercheurs qu'elles ont recrutés.

Les élus du SNTRS CGT, en qualité de représentants des personnels, jouent pleinement leur rôle dans le cadre de ces travaux et missions.

La participation aux visites des unités lors de leur évaluation permettait de rencontrer les personnels dans leur environnement professionnel. Ces instants privilégiés de rencontre et d'échange sont aujourd'hui remis en cause par la mise en place de l'AERES. La composition des comités de visites de cette instance dépend du seul bon vouloir de leur président et ses membres n'y sont plus en qualité d'élus. D'autre part les ITA en sont le plus souvent exclus.

Un des enjeux de la prochaine mandature va être la lutte pour le rétablissement de la présence systématique d'au moins un élu C dans chaque comité de visite.

Un autre rôle essentiel des élus C est leur présence de droit dans les jurys de concours internes et externes des ITA où ils sont les garants du respect des procédures et de l'égalité des chances.

Le SNTRS-CGT revendique une réflexion sur l'organisation du travail dans les différentes disciplines. Ceci implique de conférer au Comité National un rôle d'évaluation du contexte technique et des qualifications que requièrent les programmes de recherche et de s'exprimer sur les besoins en emplois et en formation. Cette mission du Comité National que nous revendiquons, confère un rôle accru aux élus C, les mieux à même, avec les membres chercheurs des comités de visite, de faire prendre en compte la dimension de l'organisation du travail et des technologies.

Dans tous les cas, les élus du SNTRS CGT sont les garants du respect du statut et des droits de tous les personnels.

Les sections du Comité National sont composées de :

14 élus par l'ensemble des personnels de la recherche répartis en collèges :

- 6 du collège A : 3 A1 (Directeurs et maîtres de recherche du CNRS) + 3 A2 (Professeurs d'université et/ou équivalent)

- 5 du collège B : 3 B1 (Chargés de recherche du CNRS) + 2 B2 (Maîtres de conférences des universités et/ou équivalent)

3 du collège C (Ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS (ITA) et/ou équivalent)

7 nommés par le ministre chargé de la recherche, après avis du président du CNRS.

Les élections se dérouleront selon la procédure déterminée par le décret n° 2011-67 du 15 juin 2011 et de l'arrêté du 15 juin 2011.

Les listes électorales seront affichées sur le site du CNRS à partir du 1^{er} décembre 2011 (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/dispositif/electorat.htm>). Chaque électeur devra vérifier sa présence sur les listes électorales et la date limite de réception des demandes de rectifications sur les listes électorales est fixée au 16 janvier 2012.

Le vote a lieu par correspondance. Ainsi les élections auront lieu pour :

- les collèges A et B, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. La date limite de réception des déclarations de candidatures est fixée au **20 février 2012 à 12h00**.

le collège C, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La date limite de réception des listes de candidats et des accords individuels est fixée au **26 mars 2012 à 12h00**.

La période de vote a été fixée pour les différents collèges :

Collèges A1, B1, A2, B2

Premier tour de scrutin : le matériel de vote sera adressé aux électeurs à compter du 20 mars 2012 pour une date limite de réception des votes fixée au 17 avril 2012 à 10h00 date de clôture du scrutin.

Second tour de scrutin : le matériel de vote sera adressé aux électeurs à compter du 31 mai 2012 pour une date limite de réception des votes fixée au 27 juin 2012 à 10h00 date de clôture du scrutin.

Collège C

Le matériel de vote sera adressé aux électeurs à compter du 31 mai 2012 pour une date limite de réception des votes fixée au 28 juin 2012 à 10h00 date de clôture du scrutin.

Lorena Klein

L'action du SNTRS-CGT dans l'action sociale

Nos militants sont de plus en plus confrontés à la situation sociale et économique de notre pays, notamment au travers de l'action sociale. L'action sociale est une fenêtre sur notre communauté et elle révèle la dégradation du pouvoir d'achat et de la fragilité économique des foyers.

Au travers de son activité militante, le SNTRS-CGT est fortement investi dans les différents secteurs de l'action sociale. Au CNRS, le CAES est une structure importante de l'action sociale du syndicat et de ses militants. Ce n'est pas le seul cadre puisque le syndicat s'investit également dans les structures associatives mixtes impliquant les personnels des EPST avec ceux d'autres établissements partenaires com-

me les Universités. Enfin, il y a les instances de concertation spécifiques à l'action sociale, comme la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS), la Commission Nationale de Restauration (CNR), ou en région, les commissions régionales d'Action Sociale (CORAS) entre autres. Quelque soit la structure, nationale ou locale, l'action militante est importante et le SNTRS-CGT doit tenir sa place.

Le témoignage de Jean François Launay illustre l'action du SNTRS-CGT et fait le constat des difficultés que les militants de l'action sociale rencontrent.

Didier Gori

Commission solidarité CAES du CNRS

Je préside depuis le mois de mai la commission solidarité handicap du CAES du CNRS. Cette commission gère plusieurs dispositifs pour venir en aide aux agents handicapés mais aussi à ceux qui connaissent des difficultés financières. Dans ce cadre le Caes propose aux agents CNRS (actifs ou retraité) un prêt solidarité d'une valeur maximum

de 4000 € à taux zéro %. La durée de remboursement de ce prêt varie en fonction du montant accordé et des capacités de remboursement avec un échéancier maximum de 42 mois. Ce prêt a pour but de permettre aux agents de faire face à une dépense imprévue ou de répondre à une difficulté passagère. Il vient compléter le dispositif d'aide excep-

tionnelle non remboursable mise en place par le CNRS et géré par les Comités Régionaux d'Action Sociale (CORAS). De plus, le CNRS propose depuis l'année passée une aide exceptionnelle remboursable à taux zéro % pour un montant ne dépassant pas 1000€ ce qui est aussi théoriquement le plafond de l'aide non remboursable.

Pour accorder un prêt le CAES du CNRS doit respecter les principes de la loi Neyers qui précise que l'emprunteur ne doit pas dépasser un taux d'endettement supérieur à un tiers de son revenu. Les dépenses prises en compte pour ce calcul sont les dépenses de logements, loyer, prêt accession à la propriété auxquelles s'ajoutent les remboursements de prêts en cours.

Depuis mai nous avons réunis la commission solidarité 5 fois et à chacune de ces réunions nous avons traité une douzaine de dossiers liés aux prêts solidarité. Les dossiers sont présentés soit directement par les agents, soit par l'intermédiaire d'une assistante sociale.

Sur l'ensemble des dossiers nous avons constaté que pour la moitié d'entre eux la part du revenu consacré au logement (loyer, prêt accession à la propriété) était comprise entre 30 et 60 % avec pour conséquence un taux d'endettement se situant au minimum à la même hauteur

Nous nous trouvons donc confrontés à des agents qui avec ces charges de loyer sont à la limite ou dépassent le taux d'endettement acceptable. A cela s'ajoute pour certains le recours aux crédits revolving pour boucler les fin de mois difficiles, faire face à un imprévu ou répondre tout simplement aux injonctions de notre société de consommation.

La commission solidarité confronté à ce type de dossiers est assez désarmée car elle se trouve dans l'impossibilité de proposer le prêt à taux zéro sous peine d'aggraver la charge de remboursement mensuelle des collègues et donc de les enfoncer un peu plus dans le surendettement.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. Depuis 10 ans l'évolution de la hausse des loyers se situe entre 30 et 50% alors que celle des salaires se situe en moyenne autour de 17%. Le poids de la part consacrée au logement ne cesse de croître depuis cinquante ans : il représente aujourd'hui 22% contre seulement 9% en 1959. Pour les loyers cette part est passée entre 1988 et 2006 de 18 à 23% pour les plus pauvres et parmi les 20 % des locataires les plus pauvres ce taux est passé de 19 à 30%. Il suffit pour s'en convaincre de prendre l'exemple d'un agent recruté comme TCN avec un salaire net situé entre 1200 et 1300€. Pour se loger en région parisienne où dans une grande métropole il va devoir, pour un studio, déboursé entre 600 et 700€. Il est donc dès son embauche sur la corde et presque déjà condamner au crédit revolving pour s'équiper

La montée des familles monoparentales est également très préoccupante face à cette dérive du coût du logement. Se loger avec un seul salaire quand on a des enfants est de plus en plus difficile. Dans le cas des divorces avec enfant la situation est aussi vite critique car ce qui était possible avec deux revenus devient très compliqué avec un seul d'autant que chacun souhaite ne pas pénaliser les enfants. Enfin les collègues, souvent les femmes, qui partent actuellement à la

retraite sont aussi très fragilisés face à ces charges qui n'arrêtent pas d'augmenter et aux pensions qui s'étiolent

Bien sûr il ne faut pas oublier le prix des charges fixes qui s'envole gaz, eau, électricité, carburant et les dépenses courantes qui suivent la même pente.

Dans ce contexte il faut bien constater que tous les agents du CNRS ne sont plus à l'abri de l'instabilité financière. Le blocage des salaires voir leur diminution sont bien sûr en grande partie responsables de cette situation. La première des choses est donc de revenir sur cette politique. En attendant il faut utiliser au maximum les outils que le CNRS et le CAES ont à leur disposition pour éviter le décrochage. Hélas c'est dans cette période que le CNRS a décidé de mettre en place le dialogue de gestion et la fongibilité des crédits appliqués à l'action sociale. Le dialogue de gestion c'est d'abord l'établissement d'un budget prévisionnel par les délégations et l'attribution la direction d'un % minoré de cette demande. Ce budget est versé en une seule fois en début d'année. Cette méthode est valable pour l'ensemble des crédits de la délégation. Jusqu'à présent les fonds dédiés à l'action sociale étaient versés en deux fois, le deuxième versement servant à ajuster les besoins. En effet certaines délégations pouvaient avoir surestimé ou sous-estimé leur demande et cette méthode permettait d'établir une certaine solidarité entre toutes les DR. A cela s'ajoute la fongibilité qui permet aux délégués d'utiliser les crédits sociaux pour boucher les trous. En conséquence certains délégués ont annoncé dès à présent qu'ils allaient réduire pour 2012 le montant des aides exceptionnelles, ou des prêts mobilité. Certains ont même soumis ce type de choix à l'arbitrage des CORAS afin de tenter de faire valider cette politique par les représentants des organisations syndicales. (il faut aussi être prudent suite à la mise en place dans certaines délégations de commissions restreintes pour l'octroi de ces aides car la parité est rompue et l'administration peut se retrouver en position de force face à l'unique représentant syndical).

Cette nouvelle donne est inquiétante car dans le contexte d'écrit ci-dessus ce n'est pas réduire le nombre d'aide qu'il faudrait faire mais bien au contraire les élargir et augmenter leurs montants. En effet si ce type d'aide intervient au bon moment cela peut permettre d'éviter d'entrer dans une spirale infernale et, si elle peut se combiner avec le prêt CAES permettre d'amorcer la sortie d'une situation difficile.

Enfin, il faut souligner la volonté du CNRS de se désengager du logement. La réservation de logement en région parisienne est en perte de vitesse et quasi absente en région. Il y a une volonté de se tourner vers des dispositifs comme le locapass ou d'autres. La dernière trouvaille étant de payer un organisme pour proposer un logement correspondant au souhait et au revenu de l'agent demandeur. Le problème c'est que ce dispositif s'adresse à des foyers qui ont assez de revenus pour se loger sans trop de difficulté. Tout cela n'a pas beaucoup de succès auprès des agents et c'est bien une réflexion que nous devons engager sur la nécessité de permettre aux agents de vivre décemment avec leur salaire et donc de ne pas les mettre en difficulté dès leur embauche et de renforcer les aides dans ces périodes de fortes tensions.

Jean-François Launay

Retour sur la fondation de la section ANR du SNTRS-CGT

En février 2005, l'Agence Nationale de la Recherche était créée. D'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) de petite taille et à statut privé, elle est devenue Etablissement Public Administratif (EPA), et emploie aujourd'hui 250 personnes (204 ETP). Parfois perçue comme l'instrument d'une précarisation sans cesse croissante des personnels de la recherche publique (chercheurs et ITA/BIATOS) en raison de la logique de financement sur projets qu'elle leur impose, l'ANR fait en tout cas partie du paysage français de la Recherche, même si sa légitimité reste contestée. L'implantation d'organisations syndicales dans l'agence était donc une conséquence à la fois prévisible et nécessaire de son importance désormais indiscutable.

L'histoire de la création de la section est somme toute banale. Tout a démarré d'une discussion entre deux adhérents isolés au sujet du besoin urgent de se donner les moyens d'articuler les motifs d'insatisfaction et de découragement observés parmi les collègues. Entre précarité généralisée (la majorité des agents de l'ANR est en CDD), surcharge de travail et direction autocratique, ceux-ci étaient nombreux. Il était évident que rien ne progresserait tant qu'on en resterait au niveau des considérations individuelles et des « discussions de machine à café », d'où la nécessité d'une section ANR pour coordonner l'action.

Très vite des contacts se sont établis avec Michel Pierre et Gilles Mercier, dont l'aide a été précieuse pour fonder la section en janvier 2011.

Dès lors, la déclaration de la création de la section au sein de l'ANR s'est faite en deux étapes. Tout d'abord auprès de la direction de l'ANR en organisant une rencontre afin de se présenter comme une section d'un syndicat représentatif de la Fonction Publique, expliquer les revendications et négocier l'application du droit syndical à l'ANR. Puis en se faisant connaître auprès de l'ensemble du personnel au moyen de la diffusion de la toute première lettre d'information de la section. Les soutiens sont alors venus de toutes parts – signe que nous avions vu juste quant au besoin d'une section syn-

dicale dans l'agence – et, bien que ceux qui râlent le plus ne soient pas toujours ceux qui sont prêts à s'engager, la section s'est rapidement agrandie.

Les enseignements que nous en avons tirés sont que le dialogue, l'accessibilité, la sincérité de la démarche sont des facteurs déterminants mais aussi que la témérité de certains peut donner du courage aux autres.

Aujourd'hui (fin juin), la section compte une dizaine de membres. Détail d'importance, les CDD y sont majoritaires et presque tous sont déclarés. Pour l'instant, nous avons le monopole de l'activité syndicale à l'ANR mais nous sommes optimistes : d'autres suivront...

Voilà pour l'histoire jusqu'à aujourd'hui. Et demain ? Les « chantiers », comme on les appelle entre nous, sont nombreux pour la jeune section : organiser des élections professionnelles dignes de ce nom, défendre les droits des collègues (notamment les précaires), former les nouveaux adhérents et remplacer ceux qui partent (le « turn-over » nous menace déjà), rendre la direction plus raisonnable (il va falloir faire preuve de pédagogie !) ... Surtout, d'une aventure à deux dans laquelle l'initiative repose sur des volontés individuelles, nous devons passer à une entreprise collective dans laquelle chacun(e) est partie prenante. Comme disait Charles Piaget, figure historique de la lutte des LIP : « *La réussite (d'un mouvement syndical) c'est de ne plus avoir besoin de leader... ou tout au moins : leur voix ne compte que pour un* ». »

Cette évolution fait partie de l'apprentissage du militantisme syndical, un processus parfois difficile mais toujours passionnant. Avec, au bout du compte, la fierté que seul l'engagement collectif peut procurer : celle d'œuvrer, ensemble, au bien commun.

Nous adressons tous nos remerciements à Michel Pierre, Gilles Mercier, à nos camarades de la section, et aux « compagnons de route » qui soutiennent notre action.

Marie-Béatrice Pinier et Adrien Normand

Mobilisation contre la RGPP à Grenoble

Depuis le 1er septembre 2011, le personnel de la DR11 (CNRS Grenoble) observe une minute de silence tous les jours à 9h30 en signe de protestation contre la RGPP.

Parallèlement à cette action, dans le même temps, ils ont organisé deux AG et une manifestation (le 29/09) qui a réuni 120 personnes.

Toutes ces initiatives ont été organisées pour maintenir la pression sur la direction du CNRS et montrer la détermination des agents face à la RGPP.

Le bureau SNTRS CGT Alpes s'est inscrit dans une démarche sur le long terme et nous continuons à penser qu'il n'est pas trop tard pour organiser une riposte. Une fois le plan d'actions présenté dans son ensemble et entériné par le gouvernement (ce qui se fera dans la foulée), il sera trop tard.

Cet exemple d'action pourrait servir à d'autres délégations.

Le Bureau de la section SNTRS-CGT de Grenoble

Pourquoi nous refusons de participer aux élections des représentants au conseil de la Fondation de Coopération Scientifique Paris-Saclay.

Les Fondations de Coopération Scientifique (FCS) sont des entités juridiques mises en place par le Pacte sur la recherche. Les FCS sont des personnes morales de droit privé, à but non lucratif, et reconnu d'utilité publique. Dans le cas du plateau de Saclay, la FCS consiste en une extension de la fusion des deux Réseaux Thématiques de Recherches avancées (RTRA), également mis en place par le Pacte de la Recherche, Digiteo et Triangle de la Physique. Elle associe actuellement 21 partenaires, dont le CNRS, l'ONERA, l'INRA, l'Université Paris-Sud, le CEA, de nombreuses grandes écoles (HEC, Polytechnique, ENS Cachan, Supélec...) et le pôle de compétitivité System@tic.

La Fondation gère les fonds et les moyens humains mutualisés par les partenaires, ainsi que les financements abondés par l'État. Comme toute fondation reconnue d'utilité publique, elle peut recueillir des fonds privés et bénéficier du mécénat. La FCS devenue FCS Paris-Saclay est appelée à prendre de plus en plus d'importance comme outil organisationnel des restructurations en cours imposées aux personnels. En 2008, Valérie Pécresse lance son plan 'Campus'. Une première réponse est présentée par l'Université Paris-Sud et est rejetée. Un deuxième projet 'Campus Paris-Saclay', sous la pression du ministère, est accepté ; il regroupe les différents partenaires impliqués dans les projets sur le plateau et prend en compte la décision de Christian Blanc de faire déménager l'Université Paris-Sud sur le plateau.

C'est la FCS qui aura alors en charge de porter et de piloter ce projet. Il en sera de même pour l'épisode du 'Grand Emprunt'. C'est en effet la FCS qui va piloter la réponse aux appels d'offres Labex et Idex, pour le périmètre du campus Paris-Saclay. Elle procédera pour le faire à la cooptation d'un certain nombre de scientifiques labellisés excellents, et en présentant des projets rédigés dans l'opacité la plus totale, en dehors de toute concertation avec les personnels concernés, et en court-circuitant toutes les instances scientifiques un tant soit peu collégiales.

Le mode de pilotage mis en œuvre par la FCS vise à en faire une machine de guerre pour restructurer en dehors des personnels, contre eux et leurs statuts, l'ensemble du potentiel scientifique présent sur le périmètre du Campus Paris-Saclay.

Ceci est clairement explicité dans la dernière version du projet d'IDEX2.

« Les partenaires fondateurs de la FCS Campus Paris-Saclay s'engagent à **créer, au plus tard en 2014, une « Université Paris-Saclay » de classe mondiale.** Associant universités, grandes écoles et organismes de recherche, cette université développera à un niveau inédit en **France le continuum depuis les sciences fondamentales jusqu'aux sciences appliquées**, mettant l'accent sur l'interdisciplinarité et l'ouverture internationale au service d'une triple ambition :

- le progrès des connaissances au bénéfice des communautés scientifiques et en tant **que moteur des innovations** ;
- la formation au meilleur niveau conceptuel et technologique, des cadres du privé et du public - en France et à l'étranger – avec un effort particulier en direction des docteurs (sciences de l'intégration notamment) et des masters (formation par la recherche), et de **l'acculturation à l'innovation** ;
- **la contribution à l'innovation et au développement économique et social**, fondé sur le progrès des connaissances.

Tout doit donc être axé sur l'objectif de l'innovation en accord avec la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation.

Dans le document de l'IDEX2, on trouve :

"Pendant toute la phase transitoire (du démarrage de l'IDEX, en tant qu'outil de transformation du fonctionnement collectif des établissements relevant du projet d'Université Paris-Saclay, jusqu'à la constitution effective de l'Université), c'est **la FCS Paris-Saclay qui assurera la responsabilité de la constitution de l'Université et de la conduite de l'IDEX.**" (page 11)

La FCS a donc des prérogatives très importantes et un mode de pilotage particulièrement antidémocratique, comme le montrent les statuts de la FCS adoptés en 2011 et malheureusement acceptés par le Conseil d'administration de l'Université Paris-Sud en décembre 2010.

La FCS a pour mission entre autres :

- d'assurer la conduite ou la coordination de toutes les actions, relevant de sa compétence [...] et d'assurer la **gouvernance commune** de toutes les fonctions et moyens partagés entre ses membres.
- **de mettre en œuvre les stratégies scientifiques de recherche, de formation et d'innovation communes** définies par les parties prenantes au campus...
- de piloter la réponse aux projets collectifs, notamment ceux relatifs aux investissements d'avenir.

La FCS assure également la coordination entre la politique scientifique du Campus Paris-Saclay et l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) en charge de l'aménagement et des grandes opérations immobilières.

Sous le couvert de la mise en place de la "future université", la FCS a la mission d'une restructuration en profondeur qui dépasse cet objectif ; ainsi dans une note de bas de page de l'IDEX2, est-il précisé :

" Compte-tenu des grandes différences statutaires et de rattachement des établissements réunis, et des forces, limites et inadaptations évidentes au cas d'espèce de leurs gouvernances, aucun des modèles juridiques existant ne peut servir de modèle de statut de l'Université Paris-Saclay compatible avec le mode de gouvernance qui est proposé dans ce projet. "

On ne peut être plus clair, aucun des statuts existant dans les établissements membres de la FCS Paris Saclay ne sera respecté !

Quelle est donc cette gouvernance proposée?

La « **gouvernance** » de la fondation est assurée par une assemblée d'au maximum 60 membres, dont 19 membres représentant les fondateurs (et désignés par eux), 8 membres représentant les EC, enseignants, chercheurs et assimilés (ingénieurs de recherche du CEA), regroupés dans le collège des élus, 3 représentants du monde économique, dont le président du pôle de compétitivité Systém@tic, 3 membres représentant les partenaires associés de la fondation, 1 personnalité qualifiée, et finalement le président de l'EPPS.

La plupart des membres sont désignés par les membres fondateurs y compris les représentants des partenaires associés, la personnalité qualifiée, et les représentants du "monde économique".

Le président du pôle de compétitivité Systém@tic est Jean-Luc Beylat, président d'Alcatel Bell Labs. Il a remplacé Dominique Vernay, ancien directeur technique de Thalès, devenu lui, président de la Fondation.

D'autre part, une annexe définit la répartition du nombre de voix au sein de l'assemblée. **Sur 124 voix au total, les élus bénéficient de 8 voix.** Les organismes de recherche ont chacun 7 voix, indépendamment de leur taille et de l'étendue du champ scientifique couvert. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se voient attribuer des voix théoriquement en fonction de leur poids respectif. De fait, à l'Université Paris-Sud sont attribuées 11 voix sur 56. Ainsi, dans la FCS, l'Université et le CNRS auraient ensemble 14% des droits de vote, alors qu'ils représentent 51% des personnels et 64% des étudiants !

Les 8 élus censés représenter les personnels sont élus par des grands électeurs, préalablement désignés au sein de chaque membre fondateur.

Notons également qu'il n'y a aucun représentant des autres catégories de personnels, techniciens, ingénieurs et administratifs dans cette assemblée, et encore moins des étudiants, alors que la gouvernance de la FCS préfigure celle de la future Université Paris-Saclay.

Quant au Conseil d'administration, il est composé de 14 membres issus de l'assemblée dont 2 des élus des personnels chercheurs et assimilés.

L'élaboration de la politique scientifique adoptée par le CA se fera par un comité de stratégie scientifique et d'innovation composé de 40 personnalités scientifiques **désignées** par le CA.

Donc, plus aucune collégialité, plus d'instances représentatives comportant un nombre suffisant d'élus, que ce soit au niveau d'un Conseil d'administration ou d'un Conseil scientifique. Il s'agit de mettre au pas la recherche et la formation, pour les orienter vers les seuls objectifs de l'innovation.

Cette 'gouvernance resserrée' augure de ce que sera la future Université Paris-Saclay !

Pour toutes ces raisons, nous refusons de donner le moindre semblant de légitimité à une telle entreprise de déstructuration du potentiel de recherche du périmètre Paris-Saclay et à une telle caricature de démocratie.

Nous appelons les autres organisations syndicales (CGT, autres syndicats du campus, etc...) à en faire de même.

Science et idéologie

La bourgeoisie instrumentalise la recherche à des fins économiques et idéologiques. L'instrumentalisation idéologique lui permet de justifier l'idéologie de la société basée sur l'individualisme. Le comportement de chacun serait essentiellement déterminé par les gènes et non par son environnement social. La société doit avant tout laisser exprimer les dons individuels et ne pas fausser le jeu de la libre concurrence entre individus en pénalisant les meilleurs en aidant les cas sociaux dont les faiblesses sont en tout état de cause inscrites dans leur patrimoine génétique. La société doit se prémunir de ces cas en les identifiant le plus tôt possible afin de les mettre à l'écart. Le discours suivant lequel il faut se prémunir des pauvres, terreau de la délinquance et de toutes les déviances, n'a rien d'original. Il fit floc au 19^e siècle notamment en Angleterre pour justifier l'exploitation féroce du capitalisme naissant. Le voir revenir à la surface en dit long sur la conception qu'ont les bourgeoisies « modernes » de la société qu'elles mettent en place.

Le ministère de l'Éducation nationale vient de retirer, face au tollé des enseignants et des pédopsychiatres, son projet d'instaurer des évaluations pour les enfants de 5 ans en école maternelle, qui devait comporter un volet comportemental intitulé « devenir élève » conduisant à trier les enfants en trois catégories : « RAS », « à risque » ou « à haut risque ». Ce projet était le retour sous une autre forme du carnet de comportement préconisé en 2005 par N. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, et auquel il avait dû renoncer face à l'opposition vigoureuse des professionnels de la petite enfance et de la santé. Sélectionner des enfants « à risque » comportemental reprend le projet de dépistage précoce des enfants agités, avec une démarche de prédiction inhérente à cette notion de risque. Ainsi, d'un côté la politique gouvernementale retire l'aide aux enfants les plus souffrants, d'un autre elle entend les trier, les désigner et les stigmatiser. Le projet du carnet de comportement s'appuyait sur une expertise collective de l'Inserm de 2005 relative aux troubles de

conduites chez l'enfant et l'adolescent qui fit grand bruit. Dans le modèle soutenu par l'Inserm les enfants et adolescents « à problème » relevaient de mesures éducatives et pédagogiques, les « cas les plus graves » relevaient de centre de rééducation. Le Directeur général de l'Inserm, C Bréchet, après avoir défendu l'expertise collective fut obligé de faire machine arrière et l'expertise collective finit à la poubelle. Certaines affections psychiatriques et certains comportements humains sont influencés par l'hérédité, les études portant sur les couples de vrais et faux jumeaux l'ont démontré. Mais cette influence est liée à de nombreux gènes dont certains variants influent sur la propension à un comportement donné ou une vulnérabilité psychiatrique. L'influence de ces variants est fonction de de l'environnement social, de l'histoire de chaque individu. De ce fait la mise en évidence de chacun de ces gènes s'avère très difficile car leur impact propre est faible. Dans les années 1990, les premiers pas de la génétique médicale dans le domaine idéologiquement chaud du comportement ont donné lieu à des annonces retentissantes mais vite démenties, « gènes de la criminalité », « gène de l'homosexualité ». Ces annonces très abondamment reprises par la presse n'ont pas résisté à la rationalité scientifique. Si l'origine du gène de la criminalité est uniquement journalistique (interview déformée d'un scientifique par le Sunday Times) il n'en pas de même du gène de l'homosexualité. En juillet 1993, la revue américaine Sciences publia un article de l'équipe de Dean Hamer intitulé « Une liaison génétique entre des marqueurs situés sur le chromosome X et l'orientation sexuelle masculine ». L'auteur biologiste moléculaire connu et spécialiste des metallothionéines s'était aventuré sur le terrain de la génétique du comportement avec une vision réductionniste. Mais son article était malgré tout prudent quant aux conclusions « *la preuve de l'implication de gènes dans un trait de comportement humain doit consister en la localisation chromosomique des locus et l'isolement des séquences d'ADN impliquées* ». La revue

Science dans sa partie magazine annonçait sans nuance l'article du Dr Hamer « *Preuve d'un gène de l'homosexualité* » « *d'après Dean Hamer, il semble vraisemblable que l'homosexualité découle de causes diverses, génétiques et peut être environnementales* ».

Un article de 2010 de la revue britannique Nature a remis le couvert sur le déterministe génétique du comportement. Dans cet article, les auteurs avaient établi une corrélation dans la population finlandaise (très homogène génétiquement) entre l'impulsivité et une mutation d'un gène codant pour un récepteur, spécifique du cerveau, d'un neurotransmetteur, la sérotonine. Ce travail a été accepté dans Nature bien que présentant plusieurs biais. Le premier et non des moindres, l'impulsivité n'est pas en tant que telle une pathologie et sa définition est plutôt floue. Si la mutation était trois fois plus fréquente chez les « impulsifs » que dans la population témoin, il n'en restait pas moins que 93% des « impulsifs » ne la portaient pas et que de plus elle était présente chez plusieurs témoins « non impulsifs ». En outre, un individu qui portait la mutation sur ces deux chromosomes n'était impulsif que sous l'effet de l'alcool ! Ce gène muté joue peut être un rôle dans l'impulsivité, mais les résultats étaient insuffisamment étayés pour l'affirmer. Comme pour le gène de l'homosexualité de Sciences, Nature a annoncé l'article par un raccourci abusif « *Un gène pour l'impulsivité* » avec un sous titre du genre « Paris match » « *Un gène muté dans une population de délinquants finlandais violents* ». Cet article de Nature a été repris par la presse et internet avec comme point commun l'affirmation du déterminisme génétique du comportement, du « tout génétique », la croyance que tout est inscrit dans notre ADN.

Nature et Sciences sont considérées comme le top du top par nos talibans de la « bibliométrie ». Avant d'être des revues scientifiques, ce sont avant tout des entreprises commerciales. Comme tout patron de presse les éditeurs de Nature et de Sciences n'ont qu'un but, maximiser l'audience, synonyme de

ventes et de recettes publicitaires et faire grimper l'impact factor. La logique de Nature et Sciences n'est pas scientifique mais commerciale. D'où leur tendance à s'inscrire dans le vent idéologique dominant.

Il est encourageant qu'en France la mobilisation des professionnels de l'enfance et de l'adolescence et des scien-

tifiques ait tué dans l'œuf la tentative de caution scientifique de « l'inégalitarisme génétique ».

Mais l'enfoncement dans l'austérité avec son cortège de violence et d'exclusion sociales risque de faire réapparaître l'idéologie du « comportement inné » afin de protéger l'ordre social contre les exclus. Le seul moyen d'éra-

diquer le racisme social est le développement du mouvement de luttes et dans notre domaine d'activité de se battre pour desserrer l'étau de la mainmise du pouvoir sur la production des connaissances.

Gilles Mercier

Tribunes libres

Pour une organisation démocratique de l'activité spécifique des retraités

Les retraités sont numériquement une part importante des adhérents du SNTRS (20%). L'organisation de leur activité dans le SNTRS est-elle à la hauteur de cette situation ? Non. Si à leur départ en retraite beaucoup restent adhérents (environ 50%), ce qui est intéressant, cela résulte plus de l'histoire vécue avec le SNTRS que l'intérêt porté à l'organisation de leur activité spécifique de retraité dans le SNTRS. Ils sont reconnaissants des succès des luttes menées avec le SNTRS. Les plus anciens parlent du « milliard » et des manifestations des blouses blanches, des batailles pour une reconnaissance statutaire de leur fonction et de leurs métiers, l'avancée du statut de contractuel de 59, les luttes pour la sécurité d'emploi et contre la précarité avec l'intégration des hors statuts, pour la démocratie du conseil de labo, aux instances scientifiques (aujourd'hui totalement remises en cause), les batailles pour la reconnaissance des qualifications (professions ouvrières) et leurs définitions. Ce qui aboutira à la titularisation en 84, reconnaissant les spécificités des métiers de la recherche et à la définition de corps correspondant aux grands niveaux de qualifications. Toutes ces luttes ont développé un attachement à leur syndicat et à leurs camarades de combat. C'est pourquoi 70% des retraités restent dans leur section et continuent leur combat avec les actifs.

Si dans les sections, la préoccupation des directions pour les retraités est variable, au niveau national, elle n'est pas pensée et est sous-traitée à la section nationale des retraités qui regroupe moins d'un tiers des adhérents retraités. Alors que selon les principes d'organisation du SNTRS l'activité spécifique des retraités du syndicat devrait être sous la responsabilité de la CE, tout se passe en catimini entre le BN et le bureau de la section nationale des retraités. Le projet de document d'orientation « 323.5-3 L'organisation des retraités au sein du SNTRS : la section nationale des retraités » laisse augurer d'une continuité dans le déni des retraités des sections. En effet la section nationale des retraités ne regroupe pas l'ensemble des retraités et la direction du syndicat donne le primat de l'activité spécifique retraité à la seule section nationale des retraités faisant fi des retraités dans les sections. On objectera qu'une conférence nationale des retraités est sensée donner des orientations, mais l'exécution de ces orientations n'est pas portée par des représentants de cette

conférence mais par le bureau de la section nationale des retraités qui est élu par les seuls adhérents de cette section ! Curieuse conception de la démocratie. Depuis des années cette question est posée, Joël Choisy a fait des propositions, nous aussi. Nous attendons de la direction nationale qu'elle s'en préoccupe. Cela n'a pas été le cas, pourquoi ?

Quelle organisation démocratique de l'activité des retraités au sein du SNTRS ?

L'activité spécifique des retraités au niveau national doit être le reflet de tous les retraités du SNTRS quelque soit son lieu d'organisation.

Deux options sont ouvertes en regard de l'organisation générale du syndicat :

- Une section nationale à l'image de la section nationale INSERM, considérant que les retraités ne font plus partie d'aucun organisme et constituent un "organisme particulier". Les retraités sont alors organisés dans des sections locales de retraités avec une CE nationale et un bureau, comme pour la section nationale INSERM. C'est l'organisation classique dans la CGT. Cette option en dehors de sa lourdeur ne nous semble pas correspondre à l'attachement des retraités à rester dans leur section d'origine en lien avec les actifs et non séparés d'eux.

Historiquement quand il y avait peu de retraités au SNTRS ils étaient adhérents dans la section nationale des retraités et plus dans leur section. Les choses ont évolué. Aujourd'hui la section nationale regroupe ceux qui n'ont plus de section où ne se reconnaissent plus dans une section et ceux qui ont déménagé au moment de la retraite, ... Elle a son utilité pour cela et personne ne le remet en cause. Mais elle ne peut pas parler pour tous les retraités du syndicat.

- L'autre option est l'organisation par le syndicat d'une activité spécifique des retraités qui place tous les retraités sur un pied d'égalité, sous la responsabilité de la CE du SNTRS, comme pour toutes les activités du syndicat. (voir par exemple l'organisation spécifique des chercheurs dans les statuts)

Une conférence nationale annuelle des retraités serait convoquée et organisée chaque année, par le Bureau National du SNTRS-CGT, composée de délégués désignés dans les sections locales par leurs adhérents retraités et par la

section nationale.

Cette conférence nationale débattrait de la situation des retraités et ferait aux instances nationales du syndicat, des propositions en matière de revendications spécifiques et d'initiatives en direction des retraités et retraitables.

Cette conférence proposerait un bureau de coordination nationale des retraités à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT. Il serait chargé, en lien avec le Bureau national et la Commission exécutive, de l'impulsion de l'activité revendicative parmi les retraités du SNTRS-CGT et de l'information de ceux-ci sur l'activité du syndicat.

Cette proposition a le mérite de la clarté quant à la responsabilité des uns et des autres et respecte la démocratie. Elle se

situe dans les orientations du syndicat et sous le contrôle de son exécutif.

Nous ne comprenons pas et regrettons que la direction du syndicat n'ait pas pris ses responsabilités et essayé de concilier les points de vue en regard des principes d'organisation du syndicat. Si présenter deux propositions au débat laisse croire à un débat démocratique il laissera plus sûrement amer une partie des retraités quelle que soit la solution retenue.

Gérard Mandville, Jean Omnès

Pourquoi faut-il modifier le statut des retraités du SNTRS ?

Suite au débat sur l'organisation des retraités dans le SNTRS pendant la conférence nationale restreinte des retraités du 7 décembre 2010, et à l'absence d'accord au sein du groupe de travail (C.Deschatrette, G.Mandville, J.Omnès) mis en place par le Bureau National (BN) pour trouver une position consensuelle sur ce sujet, G.Mandville et J.Omnès ont envoyé au BN leur proposition de modification du statut des retraités.

La section nationale des retraités s'est alors vue dans l'obligation d'envoyer au BN sa proposition de modification du statut actuel des retraités du SNTRS pour qu'elle soit également mise à l'ordre du jour du 27^{ème} Congrès du SNTRS. Cette proposition avait été rédigée et discutée en bureau de section après la conférence restreinte de 2010, puis envoyée aux adhérents de la section pour avis afin d'être présentée au groupe de travail par C.Deschatrette.

La section nationale des retraités juge qu'il faut modifier le texte actuel principalement pour que le statut soit en conformité avec la situation actuelle des retraités dans le SNTRS. La proposition de modification envoyée au BN était accompagnée de quelques remarques que la section souhaite communiquer aux adhérents du SNTRS avant le Congrès.

Statut actuel

Titre III, article 8b

Les adhérents du SNTRS en retraite sont réunis dans la Section Nationale

des Retraités. Cette section est particulièrement chargée de défendre les intérêts spécifiques des retraités, de les tenir informés de l'activité du syndicat et de les y faire participer sous les formes appropriées. La section tient au moins une fois par an son assemblée générale pour définir son activité et élire son bureau composé au minimum d'un secrétaire, d'un trésorier. Le bureau est chargé d'organiser l'activité de la section et d'assurer les liaisons entre les retraités et l'ensemble du syndicat et avec les organisations de retraités de la CGT. Une conférence nationale des retraités est organisée tous les trois ans par la section nationale. Elle rassemble des retraités de la section nationale et des sections locales. Elle débat de la situation des retraités et fait aux instances nationales du syndicat des propositions revendicatives et d'initiatives en direction des retraités. Dans l'intervalle, une conférence nationale restreinte des retraités est organisée tous les ans par la section nationale pour faire le point. Elle rassemble le Bureau National du SNTRS-CGT, le bureau de la Section Nationale et les correspondants retraités régionaux désignés par les sections locales du SNTRS-CGT.

Statut proposé par la section nationale des retraités

Titre III, article 8b

Les adhérents du SNTRS à leur départ en retraite peuvent être rattachés à la section locale de leur choix ou à la section nationale des retraités.

La section nationale des retraités est particulièrement chargée de défendre les intérêts des retraités et de les tenir informés de l'activité du syndicat pour qu'ils y participent. Elle tient son assemblée générale au moins une fois par an pour définir son activité et élire son bureau composé au minimum d'un secrétaire et d'un trésorier. Le bureau organise l'activité de la section et assure les liaisons de la section avec l'ensemble du syndicat et avec les organisations de retraités de la CGT. Les retraités de la section nationale sont rattachés à l'Union départementale (UD) CGT correspondant à leur domicile.

Une conférence nationale des retraités, convoquée par le bureau national du SNTRS (BN), est organisée tous les ans par la section nationale. Elle rassemble des représentants mandatés des retraités des sections locales et de la section nationale selon les principes définis à l'article 17 pour le Congrès ainsi que des représentants du BN. Elle débat de la situation des retraités et fait aux instances nationales du syndicat des propositions revendicatives et d'initiatives en direction des retraités.

Tous les adhérents retraités du SNTRS sont éligibles dans les instances de la CGT dans lesquelles des retraités sont éligibles.

Quelques remarques sur les modifications proposées :

1- La souplesse du choix du rattachement local ou national a montré son efficacité pour favoriser la continuité syndicale.

2- La distinction entre conférence nationale restreinte et conférence nationale n'est pas claire dans les statuts d'où la simplification proposée – actuellement en pratique - avec des précisions pour une désignation peut-être plus démocratique des participants qui n'est pas encore appliquée (représentation en

fonction du nombre des retraités pour les sections locales comme pour la section nationale).

3- Une modification proposée précise un point resté flou pendant des années et qui est désormais en fonction : le rattachement à l'UD du domicile pour les adhérents de la section nationale.

4- Certaines modifications qui peuvent apparaître mineures ont été introduites pour marquer les limites de l'activité de la section nationale qui n'a ni les moyens ni l'intention d'empiéter sur l'activité syndicale des retraités dans

les sections locales.

5- Nous ne proposons pas d'autre structure de coordination entre retraités de la section nationale et retraités des sections locales que celle qui existe déjà (la conférence nationale) car il nous semble qu'ajouter une nouvelle structure n'améliorerait pas la participation des retraités qui actuellement ne sont pas impliqués dans l'activité syndicale.

La section nationale
des retraités du SNTRS

Crise économique : les attaques à venir et l'urgence de se préparer à y répondre

Depuis la rentrée, pas un jour ne s'écoule sans que la crise de la dette ne fasse la une de l'actualité. La Bourse fait du yoyo, les banques sont au bord de la faillite, les Etats se ruinent pour tenter de les secourir et, peu à peu, c'est toute l'économie qui se bloque.

Et on voit d'éminents spécialistes discuter doctement des remèdes à apporter... Faut-il passer l'éponge sur la dette grecque, faut-il, au contraire, en exiger le paiement ? Faut-il sortir de la zone euro ? Faut-il réformer le système bancaire ?

En réalité, s'il y avait un remède, ils l'auraient déjà appliqué... Mais il se trouve qu'en plus d'être injuste, le capitalisme est totalement irrationnel et ingouvernable.

Mais il y a au moins un point sur lequel ils sont tous d'accord : présenter l'addition à la population.

Plus la crise va s'aggraver et plus la classe capitaliste va se donner les moyens de sauver ses profits en faisant supporter les conséquences de la faillite de son système par les seuls travailleurs.

Pour sauver ses profits, la bourgeoisie ne fera pas de cadeaux.

Elle exigera des dirigeants des Etats, qui ont tous été formés à la servir, une politique d'attaque contre les salaires, les emplois, les statuts qui jusqu'à présent protègent encore, tant bien que mal, certaines catégories de travailleurs. Elle exigera des coupes sombres dans tout ce qui peut être utile à la population... L'enseignement, la santé, les transports

en commun, des pans entiers de la recherche pour ce qui nous concerne.

Tout va être fait pour sauver les profits de la bourgeoisie, quitte à ramener la société un siècle en arrière si c'est nécessaire.

Et il ne s'agit pas d'un procès d'intention... Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe autour de nous, de la Grèce au Portugal, de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis... Partout les attaques se multiplient contre les travailleurs, contre leurs salaires, contre leurs emplois. Et cela, d'ailleurs, quelle que soit la couleur politique affichée par les gouvernements.

Si en France, les attaques restent moins sévères que dans d'autres pays, c'est probablement à la proximité des élections que nous le devons... Cela nous laisse un petit délai pour nous préparer, mais ça ne durera pas. Le pire est pour bientôt... Quel que soit, d'ailleurs, le résultat de ces élections.

Préparer la contre-offensive du monde du travail

Face à ces menaces, notre syndicat devrait commencer, dès maintenant, à préparer les travailleurs aux luttes qu'il va falloir inévitablement mener.

Il faudrait les alerter sur les attaques à venir, discuter avec eux de la nécessité de s'organiser pour pouvoir nous défendre, de la nécessité de luttes d'ensemble, entraînant l'ensemble des salariés.

Et pour cela, il faudrait mettre en avant des revendications qui en valent la peine et qui puissent unifier les luttes :

- Contre l'inflation : une indexation auto-

matique des salaires, l'échelle mobile, basée sur un indice correspondant réellement aux dépenses des travailleurs.

- Contre le chômage : interdiction des licenciements, partage du travail entre tous, sans diminution des salaires. Dans notre milieu : titularisation des précaires.

- Contre le chantage à la faillite que les patrons ne manqueront pas d'exercer, et contre la spéculation qui ne peut qu'aggraver la situation : abolition du secret commercial et du secret bancaire.

- Pour sauver le système bancaire, et l'économie, de la ruine : expropriation des banques, sans rachat ni indemnité, et mise en place d'une banque unique dans laquelle l'utilisation des fonds pourrait être contrôlée par les salariés et par toute la population. Il faut qu'on sache à quoi servent les richesses accumulées grâce à notre travail.

C'est un programme utopique, irréaliste ? En période de crise, il n'y a pas de demi-mesures possibles.

Quand ses profits sont en jeu, la grande bourgeoisie ne plaisante pas. Elle ne fera pas de cadeaux. Les travailleurs ne doivent pas en faire non plus.

Pour venir à bout de la dernière grande crise du capitalisme, il a fallu le fascisme et la guerre. Nous n'en sommes, heureusement, pas encore là, mais, respecter le pouvoir de la grande bourgeoisie sur l'économie, c'est se condamner à des reculs bien plus graves que ceux que nous avons dû subir ces dernières années, et, peut-être, à revivre la barbarie.

Rémy Pichon (Section d'Orsay)